

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTR. : Main 7461
REDACTION : 7460

FAIS CE QUE DOIS !

EDUCATION IMPERIALISTE

Le nombre augmente chaque année des Anglais de marque—hommes publics, financiers ou négociants—qui viennent visiter le Canada. Tant mieux, si ces visites peuvent aider le peuple anglais à percer un tant soit peu les brumes épaisses qui recouvrent, à ses yeux, le Canada, son peuple, ses besoins et ses aspirations.

"Educationalism and Imperialism, as much as materialism,"—tel est le but que se proposent, paraît-il, une quarantaine de personnages assez importants, arrivés de Londres samedi soir. Leur cicerone, M. Grenfell, a expliqué à l'interviewiste de la Gazette en quoi consiste le "matérialisme" de ces messieurs: une grosse entreprise d'irrigation dans l'Alberta méridionale et un intérêt considérable dans les aciéries et les papeteries du Lac Supérieur.

Sur les deux autres points—"éducation" et "impérialisme"—M. Grenfell est resté muet.

Est-ce à dire que le "matérialisme" de ces messieurs l'emporte de beaucoup sur "l'éducation" qu'ils se proposent de recevoir,—ou de donner,—au Canada, et sur leur "impérialisme", c'est fort possible. Ils seraient alors les représentants de cette classe, de beaucoup la plus nombreuse en Angleterre, qui ne songent aux colonies que pour les bénéfices matériels qu'ils en peuvent retirer. J'ai signalé la prépondérance de cette catégorie d'Anglais, à propos de l'élection retentissante de Manchester, où il fut question de tout, excepté des colonies, de l'impérialisme, de la flotte impériale et du péril allemand. (1)

Peut-être aussi ces messieurs se réservent-ils de dire plus tard en quoi consiste "l'éducation" subjective ou objective qu'ils préconisent, et de quel bois se chauffe leur impérialisme. S'ils croient devoir différer l'expression de leurs idées jusqu'au moment où ils auront appris quelque chose du Canada, nul ne saurait les en blâmer. Ils formeraient, en cela, un heureux contraste avec beaucoup d'Anglais qui, dès les abords de la Grosse Ile, se donnent pour mission d'instruire les Canadiens de leurs devoirs impériaux.

On comprend facilement, du reste, qu'après les rebuffades dont M. Churchill a été l'objet, alors même que son projet "d'éducation impérialiste" était à peine annoncé, les éducateurs et les missionnaires de la mère-patrie, et les commis-voyageurs en impérialisme, soient sur leurs gardes. Ils croyaient que les journaux jingos avaient mis dans la pâte coloniale assez de levure impérialiste pour la faire lever à point. Ils s'imaginaient qu'il ne leur restait plus qu'à chauffer le four et à faire cuire la galette—puis à la manger. Ils avaient compté sans le fonds inépuisable d'amour-propre et de vanité coloniale, qui résiste aux procédés culinaires les plus savants.

Tout de même, il serait intéressant de savoir si ces messieurs de l'irrigation, du papier et de l'acier, se sont donné une mission politique, en marge de leur "matérialisme". Cette "éducation impérialiste" qui les préoccupe peu ou beaucoup, est-ce pour eux-mêmes qu'ils la poursuivent, ou veulent-ils la donner aux Canadiens récalcitrants ou ignorants? Enfin, si c'est une oeuvre de propagande qu'ils se proposent, à quel autel adoreront-ils? quelle sorte de culte impérialiste prêchent-ils? Sur tous ces points, ou l'interviewiste de la Gazette ne s'est pas renseigné, ou son interlocuteur n'a pas jugé à propos de l'éclairer.

Toutefois, à moins que le mot d'ordre ne soit donné de garder le silence, nous ne tarderons pas à être renseignés. Et lorsqu'ils parleront, nous saurons ce que pensent ces délégués de la politique et de la finance anglaise. Il y a cet énorme avantage à traiter avec les Anglais d'outremer: le nombre de ceux qui disent franchement leur pensée est en proportion à peu près inverse de celui des Canadiens honnêtes, sincères et ouverts, en politique et en affaires. Que chacun juge de la différence!

En attendant que ces messieurs nous aient communiqué leurs impressions et montré leurs couleurs, d'autres Anglais éminents, de passage au Canada, sont moins réticents.

Nous annonçons, l'autre jour, l'arrivée de M. Walter LONG, ancien secrétaire d'Etat pour l'Irlande, dans le cabinet conservateur, et M. SMITH, le plus brillant orateur, paraît-il, du jeune parti unioniste.

Une dépêche de Toronto nous communique ce matin un résumé de l'opinion de M. Long. Cet homme d'Etat, l'un des chefs du parti qui gouvernera bientôt le Royaume,—et par conséquent, qui qu'on pense notre impuissante vanité coloniale, l'Empire tout entier, y compris le Canada et son gouvernement tributaire,—cet homme d'Etat se prononce pratiquement contre la politique chère aux "amiraux" épileptiques du Star et aux stratèges-book-makers de la Patrie.

Comme le capitaine REID, dans ses lettres à la Gazette, il signale la lenteur de la construction des navires de guerre et la difficulté de leur donner des équipages expérimentés.

Si l'Angleterre souffre de ces maux à l'heure actuelle, alors qu'elle n'a qu'à construire et équiper ses propres navires, que serait-ce si les colonies venaient accroître la difficulté en encombrant davantage les chantiers de construction maritime, déjà surchargés de travail? Que serait-ce surtout le jour où il faudrait remplir un ou deux dreadnoughts de plus, c'est-à-dire trouver près de mille marins pour chaque dreadnought canadien, quand le gouvernement n'a pu trouver soixante hommes pour garder le Rainbow en mer!

Il ne resterait plus, évidemment, qu'à établir la conscription, ainsi que le recommandent depuis plus de dix ans, tous les experts anglais.

Mais les politiciens n'osent point encore mettre à cette dure épreuve le patriotisme du peuple anglais, pénétré de socialisme et dont une trop large proportion préfère le gin et l'ale des bar-rooms de Londres, de Liverpool et de Manchester à la ration saine mais sobre et à la discipline sévère des dreadnoughts.

On comprend que M. Long ait hésité à prêcher aux Canadiens un devoir qu'il n'oserait pas imposer aux premiers intéressés, aux Anglais du Royaume, maîtres de la politique et des destinées de l'Empire.

Il s'est tiré d'affaire en nous suggérant la contribution en espèces, le tribut naguère dénoncé par sir Wilfrid Laurier et par M. Borden également, lors de la Journée des Dupes, le 28 mars 1909.

C'est le mode qu'ont toujours pratiqué les maîtres d'empires dans les provinces conquises. Au fond, c'est celui qui, de nos jours encore, correspond le mieux à l'état de sujétion coloniale. Si un plus grand nombre d'hommes d'Etat et de politiciens britanniques venaient nous le dire ouvertement, comme M. Long, et dissiper les images de pompeuse dissimulation que nos petits politiciens coloniaux amoncellent autour du problème impérial, nous saurions beaucoup mieux à quoi nous en tenir.

Nous aurons, espérons-le, l'avantage d'entendre M. Long et M. Smith à Montréal. Le Devoir serait heureux d'inaugurer sa nouvelle série de conférences, à l'automne, en présentant au public canadien-français l'un ou l'autre de ces messieurs, ou même tous les deux,—dussent-ils s'exprimer que des opinions diamétralement opposées aux nôtres. Autant nous méprisons les farceurs du Canada qui, pour des motifs cachés et sordides, préconisent la subordination des intérêts canadiens aux exigences britanniques, autant nous admirons, même quand nous les combattons, les Anglais qui s'imposent la tâche d'aller conquérir le peuple des colonies à leur politique et à leurs idées, et qui savent exprimer leur pensée avec courage et franchise.

(1) Voir le "Devoir" du 21 août.

Henri BOURASSA.

SOUS-SECRETAIRES

On dit que c'est l'intention du cabinet Borden de créer des sous-secrétaires pour les ministères les plus importants du cabinet.

Sir Joseph Pope, qui a accompagné les ministres en Angleterre, a, paraît-il, fait une étude spéciale de la question pendant son séjour à Londres, et il fera un rapport qui servira de base à la décision du gouvernement.

En Angleterre, les sous-secrétaires ne sont pas payés, mais il est peu probable qu'on trouve au Canada des députés disposés à faire la besogne de détails du ministre pour rien.

Le cabinet Thompson créa quelque chose de semblable en 1893, lorsqu'il nomma les contrôleurs des douanes et du revenu de l'Intérieur. Nous avons aussi le solliciteur-général censé remplir des fonctions analogues à celles des sous-secrétaires en Angleterre.

BILLET DU SOIR

Un peu d'humanité!

J'aime à croire, galants lecteurs, que vous avez tous eu le plaisir, à une certaine époque de votre existence d'accompagner une dame qui faisait ses emplettes ou, plutôt, qui allait shopping, comme on dit à Paris. Car il y a entre les deux expressions une différence énorme: Faire des emplettes, c'est acheter une bobine de soie, un tire-boutons, dix-huit pouces de linon, etc. Tandis qu'aller shopping, c'est courir les magasins, mais sans rien acheter. Ceci se pratique beaucoup plus que cela.

Alphonse Karr, qui était un athlète, disait un jour à peu près ceci: "Je suis capable de porter mon canot assez loin, de ramer pendant plusieurs heures, de vivre la rude vie des pêcheurs d'Étretat; mais ma santé ne me permet point de suivre une femme qui court les magasins." Combien d'entre nous pourraient en dire autant!

Mais, parmi ceux qui trouvent épais de se poser, tantôt sur un pied tantôt sur l'autre, devant chaque rayon de nos immenses établissements modernes, combien songent aux fatigues de la petite demoiselle de magasin qui, debout du matin au soir, accueille avec un sourire héroïque les dames qui magasinent et les messieurs, victimes silencieuses, qui les accompagnent? Louis Veillot écrivait à Charlotte de Grammont: "Quand je pense que vous m'avez traité au supplice de ces pauvres diables à qui vous avez fait déplier des étoffes que vous aviez résolu de ne point prendre..."

C'est en effet, un véritable supplice qu'endurent les vendeuses pressées auxquelles un règlement barbare et inutile interdit de s'asseoir. Qu'on les laisse donc se reposer un instant, entre le passage du client qui achète sans voir et la visite de la cliente qui se fait tout montrer et n'achète rien. Les affaires du patron n'en souffriront pas. Et l'on aura traité avec humanité, en notre siècle sensible, la pauvre petite demoiselle de magasin qui n'a pas pu trouver un bout de banquette dans le tramway matinal, et qui, le soir encore, rentrera chez elle pendue à la courroie, — debout toujours!

Léon LORRAIN.

Les affaires d'Orient

De jour en jour la situation s'aggrave en Turquie d'Europe. Il ne semble pas que la guerre avec le Monténégro puisse maintenant être évitée. Le roi Nicolas a signé un décret de mobilisation de son armée, relativement peu nombreuse, mais d'une vaillance éprouvée et qui s'accroît encore de tout le ressentiment inspiré par les continuelles provocations des troupes turques sur la frontière, par les massacres de chrétiens dans la zone il-mitrope.

Un nouvel élément de trouble s'ajoute donc aux embarras suscités à la Porte par l'hostilité du Comité Union et Progrès, la révolte de l'Albanie et la guerre en Tripolitaine.

Les intrigues de l'Autriche ne viendront-elles pas, d'autre part, et à mesure que les événements prendront une tournure plus menaçante pour l'empire ottoman, compliquer davantage une situation qui paraît déjà presque désespérée?

Nous avons indiqué déjà les ambitions secrètes du gouvernement de Vienne, sa tendance à étendre son influence dans la péninsule balkanique. Il n'est guère vraisemblable que les événements actuels ne profiteront pas, en définitive, à cette politique d'accaparement.

L'Autriche a un double intérêt en appuyant les Albanais dans la revendication de leur autonomie: se concilier les sympathies de la population et faire pièce à l'Italie qui convoite également cette province voisine de la péninsule.

On se rappelle la déclaration de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères d'Italie en 1904:

"L'Albanie n'est pas d'un grand intérêt par elle-même, mais ses plages et ses ports ont une grande importance, car ils assurent à l'Autriche ou à l'Italie, suivant celle qui les posséderait, la suprématie militaire et maritime incontestée dans l'Adriatique. Or l'Italie ne peut les abandonner à l'Autriche, ni l'Autriche à l'Italie, et si une d'elles y prétendait, l'autre devrait s'y opposer par tous les moyens."

Cette situation particulière donne évidemment aux rebelles de nouvelles chances de succès, comme l'intervention du Monténégro ne manquera pas de leur apporter un atout de première valeur en un temps où les autorités ottomanes sont aux prises avec des difficultés d'ordre économique et constitutionnel de la plus haute gravité.

Uldric TREMBLAY.

Mars et notre Colonel

(Du "Toronto Star")

"Nous ne croyons pas que le farouche dieu Mars ait jamais été aussi occupé que le colonel honorable Sam Hughes. Il chevauche d'une mer à l'autre. Il ne tient aucun compte des océans. De retour de Vancouver où il a fait un discours qui a déchaîné le Pacifique, il fait ses malles pour Londres et le continent. Héro qui ne se repose jamais, sa vie est une marche forcée continuelle.

"L'honorable colonel Sam Hughes arriva chez lui à Ottawa, jeudi dernier. Vendredi et samedi, — mon Dieu que c'est court, — il donna la main aux généraux, amiraux et brigadiers au club Rideau; dimanche il fit ses dévotions et le voici, ce lundi matin, en route pour Brockville où il va dévaler le moulin à sir Isaac Brock. Mardi, il est à Québec, passant en revue un régiment yankee sur les Plaines d'Abraham. Mercredi, il sera sur l'Atlantique avertissant les vagues de s'apaiser parce qu'il possède une âme qu'aucun tumulte ne peut rendre malade. Ce coeur qui traverse l'immensité est triplement blindé.

"Le colonel honorable Sam assistera aux manoeuvres en Angleterre où il espère jeter un coup d'oeil de pitié sur le général Houtton, reniflant la poussière, peinant mais gardant grand air parmi les maréchaux. Il passera en France où son ascendance huguenote sera un grand encouragement pour l'attente cordiale. Seul il envahira l'Allemagne, rencontrant l'épouvantail de guerre sur son propre terrain, le prenant par le nez, le regardant dans les yeux, lui tapant la joue, mais toujours de façon diplomatique. Si quelque chose peut effrayer l'armée allemande, inspirer la crainte du Seigneur au ministre de la guerre et défriser la moustache du Kaiser, c'est bien la présence parmi eux de l'honorable colonel Sam Hughes, vainqueur des Boers et héros de la correspondance Hutton.

"L'honorable colonel Sam visitera la France et l'Allemagne sur un pied de paix, pour ainsi parler. C'est-à-dire qu'il n'amènera pas avec lui son état-major de six colonels. Il les laissera en Angleterre pour étudier les hydroplanes et autres tactiques de guerre. Ces colonels qui font partie du panache du colonel Sam correspondent aux Solis, prêtres armés qui dansent devant l'image de Mars quand celui-ci voyage. Mais les gens peu renseignés feraient erreur en poussant l'analogie trop loin. Il est parfaitement vrai que Mars, comme le colonel Sam, est le dieu de la guerre, du vent, de l'orage et des gros mots, mais il a fait durant sa vie bien des choses que notre ministre de la milice, en qualité d'homme d'église, ne pourrait approuver. Mars était le dieu des guerriers, mais le colonel Sam a plus d'expérience officielle dans l'achat des automobiles. Mars était très actif en été, tout comme le colonel Sam, et très passible en hiver, comme notre colonel Sam aussi, à la Chambre des Communes. Mais là s'arrête la ressemblance. Le colonel Sam est plus grand et meilleur que Mars, parce que l'honorable colonel Sam Hughes est élu par le peuple, tandis qu'en notre âge démocratique une personne d'un record aussi savoureux que Mars ne pourrait l'être."

Léon LORRAIN.

Les affaires d'Orient

De jour en jour la situation s'aggrave en Turquie d'Europe. Il ne semble pas que la guerre avec le Monténégro puisse maintenant être évitée. Le roi Nicolas a signé un décret de mobilisation de son armée, relativement peu nombreuse, mais d'une vaillance éprouvée et qui s'accroît encore de tout le ressentiment inspiré par les continuelles provocations des troupes turques sur la frontière, par les massacres de chrétiens dans la zone il-mitrope.

Un nouvel élément de trouble s'ajoute donc aux embarras suscités à la Porte par l'hostilité du Comité Union et Progrès, la révolte de l'Albanie et la guerre en Tripolitaine.

Les intrigues de l'Autriche ne viendront-elles pas, d'autre part, et à mesure que les événements prendront une tournure plus menaçante pour l'empire ottoman, compliquer davantage une situation qui paraît déjà presque désespérée?

Nous avons indiqué déjà les ambitions secrètes du gouvernement de Vienne, sa tendance à étendre son influence dans la péninsule balkanique. Il n'est guère vraisemblable que les événements actuels ne profiteront pas, en définitive, à cette politique d'accaparement.

L'Autriche a un double intérêt en appuyant les Albanais dans la revendication de leur autonomie: se concilier les sympathies de la population et faire pièce à l'Italie qui convoite également cette province voisine de la péninsule.

On se rappelle la déclaration de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères d'Italie en 1904:

"L'Albanie n'est pas d'un grand intérêt par elle-même, mais ses plages et ses ports ont une grande importance, car ils assurent à l'Autriche ou à l'Italie, suivant celle qui les posséderait, la suprématie militaire et maritime incontestée dans l'Adriatique. Or l'Italie ne peut les abandonner à l'Autriche, ni l'Autriche à l'Italie, et si une d'elles y prétendait, l'autre devrait s'y opposer par tous les moyens."

Cette situation particulière donne évidemment aux rebelles de nouvelles chances de succès, comme l'intervention du Monténégro ne manquera pas de leur apporter un atout de première valeur en un temps où les autorités ottomanes sont aux prises avec des difficultés d'ordre économique et constitutionnel de la plus haute gravité.

Uldric TREMBLAY.

Les embarras des rues

La Ville ne pourrait-elle obtenir des entrepreneurs en construction et en pavages qu'ils mettent un peu moins de zèle à encombrer les rues? En hiver, c'est la neige, en été, c'est la pierre et la brique qui prennent presque tout le trottoir; le piéton passe comme il peut, où il peut. La rue Cadieux a été éventrée au commencement de juillet et ce n'est guère qu'en août qu'on a commencé à poser les blocs de scorie; était-il bien nécessaire que tous ces blocs fussent entassés jusqu'au dernier sur les trottoirs avant qu'on commençât à défoncer la tranchée?

Et ce n'est pas le seul exemple de mépris qu'ont les entrepreneurs pour l'humble piéton. Qu'est-ce que fait, Côte de la Place d'Armes, cet énorme amas de briques qu'on voit depuis le commencement de juillet? Est-ce la Ville qui l'y a mis, ou l'entrepreneur de l'édifice en construction, à l'angle de la rue Saint-Jacques? Les autorités des Postes demandent-elles à la municipalité de leur indiquer les endroits où elles posent les boîtes à lettres et à journaux, ou sont-elles libres de les mettre où elles voudront? Dans les deux cas, elles pourraient souvent trouver des endroits plus commodes que ceux qu'on a choisis.

Rue Duhamel, à l'angle de la rue Saint-Denis, sur un trottoir qui n'a pas cinq pieds de largeur, on trouve, d'un côté, un poteau et une boîte à journaux et, de l'autre, une boîte à lettres. Presque tout le monde se frappe sur l'une ou l'autre de ces obstructions.

Pourquoi n'a-t-on pas posé les deux boîtes rue Saint-Denis, où le trottoir a, au moins, douze pieds de largeur? Nous signalons ce cas en particulier à M. L. J. Gaboury, sous-directeur des postes. Il n'y a aucune bonne raison pour que ces boîtes soient posées rue Duluth, au risque de blesser les passants.

Fred. PELLETIER.

Un plébiscite

Le Weekly Sun, de Toronto, est d'avis que la question navale ne peut être réglée sagement que par un plébiscite.

"Il est vrai," dit-il, "que le gouvernement Laurier a fait sanctionner par le parlement la création d'une marine canadienne, mais avant qu'on ait pu donner effet à cette décision, le gouvernement Laurier a été, lors de l'appel au peuple, défait par une majorité écrasante. Toute la question, — pas de marine, contribution à la marine britannique ou la création d'une marine canadienne, — reste donc ouverte. Et cette question ne peut être loyalement réglée qu'en la référant au peuple sous forme de plébiscite."

Elections partielles

On attend sans doute le retour du premier ministre pour fixer la date des élections partielles.

Il y a actuellement deux sièges vacants, celui de Richelieu et celui de Macdonald au Manitoba.

Les libéraux attachent beaucoup d'importance à l'élection de Macdonald et le voyage de M. Laurier dans l'ouest n'est peut-être pas étranger à cette décision. Un certain nombre de Grain Growers ont déjà choisi M. Richardson, ancien député de Lisgar, comme leur candidat.

M. Richardson est un libéral indépendant que les libéraux ont déjà fait battre une fois. C'est un républicain ardent qui se propose de tenir cette question au premier plan de la lutte. Cette élection devrait être intéressante.

Dans Richelieu, les candidats ne sont pas encore officiellement choisis.

NOUVELLE PROPOSITION

Washington, 26. — A la nouvelle que le président Taft avait signé la loi du canal de Panama, samedi, le député Sims a immédiatement déposé une demande de rappel de la clause exemptant les navires américains de payer des droits de passage dans le canal. Je sais, a-t-il dit, que cette loi élimine la majorité dans les deux chambres, mais j'en propose le rappel afin d'éviter des complications diplomatiques. Ce projet sera discuté à la rentrée des chambres en décembre prochain.

Sur le Pont d'Avignon...

M. Walter Long, l'un des apôtres de l'impérialisme, nous conseille de contribuer en argent à la défense impériale, à cause de la difficulté de construire rapidement des vaisseaux de guerre. Alors, que ferait-on de cet argent?

On dit l'empereur d'Allemagne très malade.

Rien d'étonnant s'il a lu tous les articles du Star.

La police de Sherbrooke et de Bedford a repris samedi deux prisonniers qui s'étaient évadés, il y a quelques mois.

Quand on compare le logis des prisonniers ruraux à celui des prisonniers de Bordeaux, on s'explique facilement que les premiers soient si peu satisfaits de leur sort.

Le cambriolage des banques augmente rapidement dans l'ouest surtout. Les méthodes américaines émissives avec la population.

Qui fournit l'argent?

Qui fournit l'argent? Pour payer 14c le pouce carré la reproduction des articles jingos de la PATRIE? Qui devait payer les \$150 offerts à un journal quotidien pour la reproduction d'un seul de ces articles? Le public a su par le DEVOIR que cette éruption de patriotisme était payée. Mais le DEVOIR ne sait pas qui fournit l'argent. C'est la PATRIE qui le sait. Le dira-t-elle?

LE PRESIDENT TAFT RATIFIE LE BILL SUR LE CANAL DE PANAMA

Le président des Etats-Unis déclare qu'en passant cette loi, les Etats-Unis ne voulaient pas se priver d'un droit que les autres nations gardaient pour elles

Washington, 26. — Le président Taft a signé, à 7 h. 15, samedi soir, la loi du canal de Panama, puis il a envoyé au congrès un message dans lequel il suggère de voter une résolution déclarant qu'en votant l'exemption de droit de propriété dans le canal de Panama, pour les navires américains, la chambre ne considère pas qu'elle a violé le traité Hay-Pauncefote. En discutant la proposition de l'Angleterre au sujet de l'exemption des droits de passage dans le canal, le président Taft a déclaré que la conclusion qui s'imposait était, que bien que les Etats-Unis aient le contrôle du canal et qu'ils l'aient acheté, ils étaient obligés par les traités à ne pas accorder à leur propre commerce des avantages dont ne jouiraient pas en toute liberté les autres nations.

M. Taft ajouta que les Etats-Unis ont construit le canal entièrement à leurs frais, sur un territoire qui leur a été concédé pour cette fin par la république du Panama, et qu'à moins d'avoir eux-mêmes restreint leurs droits, ils possèdent absolument ceux de propriété de contrôle, y compris le droit de permettre à leur commerce d'utiliser le canal aux conditions que le gouvernement jugera à propos d'établir. La seule question est celle-ci: "Les Etats-Unis se sont-ils privés (par le traité Hay-Pauncefote) de l'exercice du droit de faire passer gratuitement leur commerce dans le canal, ou de remettre les droits collectés pour l'usage du canal?"

Le président fait remarquer que les règles spécifiées dans l'article du traité qui sort de base à la proposition de l'Angleterre, ont été acceptées par les Etats-Unis "comme base de la neutralisation du canal et pour aucune autre fin". Cet article, continue M. Taft, "est une déclaration de la part des Etats-Unis, à l'effet que le canal sera neutre, que l'attitude du gouvernement à l'égard du commerce du monde signifie que toutes les nations seront traitées sur un pied d'égalité et qu'aucune d'entre elles ne sera établie par les Etats-Unis au détriment d'aucune de celles qui observent les règlements établis par les Etats-Unis. En d'autres termes, c'est un traitement de faveur conditionnel dont la mesure en l'absence de toute stipulation expresse à cet effet, ne concerne pas ce que le pays donne à ses nationaux, mais le traitement qu'il réserve aux autres nations."

Le président prétend que rien dans le traité Hay-Pauncefote n'empêche la Grande-Bretagne ou aucune autre nation d'accorder des faveurs à leurs navires passant par le canal de Panama. La proposition de l'Angleterre voudrait dire que les Etats-Unis doivent renoncer au droit de réglementer leur commerce, ce que l'Angleterre elle-même n'aurait autre nation ne serait prête à faire pour sa part.

Les citoyens d'Ottawa, sans distinction d'allégeance de parti approuveront tout le projet de faire une réception municipale au premier ministre, le Très Honorable M. R. L. Borden, à son tour dans la capitale canadienne. C'est sur une capitale, comme Ottawa, que tombent naturellement les devoirs de l'hospitalité. Le voyage de M. Borden est le premier, depuis son entrée en fonction, où il a paru dans une arène plus grande que celle du Canada. Quoique les Canadiens puissent ne pas être du même avis que M. Borden, touchant la solution qu'il propose aux grands problèmes qui ont été la raison principale de son séjour à Londres, personne ne prétendra qu'en dignité et en habileté, la façon dont il a représenté la nation canadienne n'a pas été tout ce qu'elle désirait de lui. Pourtant, en suivant un homme comme sir Wilfrid Laurier, la tâche de M. Borden était doublement difficile.

Ottawa a déjà reçu d'autres premiers ministres en des occasions pareilles; il devrait faire la même chose pour le premier ministre d'à présent à son retour au Canada.

Londres, 26. — Les négociations anglo-américaines à égard d'un traité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis, ont été suspendues, afin de lui donner le temps de réfléchir à l'intention de faire pour leur cause au Canada.

Jusqu'à présent, M. Borden avait pu se débiter aux sollicitations de ces dames, mais il a enfin consenti à les recevoir samedi après-midi.

Dans le deuil

Rivière-du-Loup-en-bas, 25. — La samedi, vingt-quatre du courant, est décédée, ici, à l'âge de quinze ans et quelques mois, après trois jours de maladie seulement, mademoiselle Antoinette Pelletier, fille de M. Narcisse Pelletier, percepteur de douanes, de cette ville.

Son père et sa mère lui survivent, ainsi que cinq frères et cinq sœurs: MM. Georges Pelletier, rédacteur au "Devoir", à Montréal, Charles, à la Banque Nationale, à Ottawa, Achille, Dominique et Rosario, tous trois de cette ville; Madame F.-H. Levasseur, et Mesdemoiselles Alexandrine, au vicariat des Ursulines, à Québec, et Marie, Virginie et Caroline Pelletier, de la Rivière-du-Loup.

Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Patrice, ici, le mardi, vingt-sept du courant.

La rédaction du "Devoir" offre à son collaborateur si dévoué, ainsi qu'à sa famille, l'expression de sa vive sympathie.

Politique Etrangère
Roosevelt est très anxieux de se défendre

CONTRE LES ACCUSATIONS DE JOHN D. ARCHBOLD, MAIS IL DEVRA ATTENDRE, CAR LA COMMISSION DU SENAT NE POURRA REPRENDRE SES SEANCES AVANT LA FIN DE SEPTEMBRE.

Oyster Bay, 25. — Le colonel Roosevelt a annoncé, samedi soir, qu'il voulait comparaître, lundi, devant la commission du sénat qui fait en ce moment une enquête sur les fonds des campagnes électorales afin d'y réfuter la déclaration faite devant cette commission par M. Archbold, vendredi dernier, accusant le colonel d'avoir eu connaissance d'un versement de \$100,000, fait par la Standard Oil Co., à la caisse électorale pour l'élection à la présidence, de M. Roosevelt, en 1904.

Voici le teneur du télégramme envoyé par le colonel:
Sénateur M. E. Clapp,
Washington, D.C.
Comme je ne désire pas que la déclaration faite par M. Archbold à mon sujet reste sans un démenti officiel, je demande le privilège de comparaître devant votre comité. Mes engagements sont tels que si mon audition était retardée, cela me causerait à moi et à d'autres de grands ennuis.

Le nouveau que le comité considère la possibilité de venir à New York est parvenue ce soir au colonel; il a aussitôt télégraphié qu'il était prêt à se rendre à Washington, mais que si le comité jugeait à propos de se transporter à New York, il préférerait naturellement cette combinaison.

LE COLONEL DEVRA ATTENDRE
Washington, 25. — Le colonel ne pourra pas répondre, devant le comité du sénat aux attaques de M. Archbold d'ici septembre prochain. En effet le colonel a reçu un télégramme en réponse à celui qu'il avait envoyé au président de ce comité et demandant à être entendu lundi, lui annonçant qu'il sera impossible de réunir les cinq membres du comité chargé de son enquête avant tard dans le courant de septembre.

LE COLONEL DEVRA ATTENDRE
Washington, 25. — Le colonel ne pourra pas répondre, devant le comité du sénat aux attaques de M. Archbold d'ici septembre prochain. En effet le colonel a reçu un télégramme en réponse à celui qu'il avait envoyé au président de ce comité et demandant à être entendu lundi, lui annonçant qu'il sera impossible de réunir les cinq membres du comité chargé de son enquête avant tard dans le courant de septembre.

FRANCE

Les Syndicats d'Instituteurs
LES RECOUVRENT L'ORDRE D'AVOIR A SE DISSOURE AVANT LE 10 SEPTEMBRE.

Paris, 26. — Les syndicats d'instituteurs, dont le conseil des ministres a décidé la dissolution, ont reçu notification officielle de leur condition illégale par les soins de M. Lhuillier, ministre de l'instruction publique.

D'Alger au Maroc

Alger, 26. — Un bataillon de zouaves, accompagné d'une section de mitrailleuses, a quitté Alger avant-hier se rendant au Maroc.

Quand vous aurez Gouté AUX PATES ALIMENTAIRES
MACARONIS, VERMICELLES, SPAGHETTIS, COQUILLES, PETITES PATES, NOUILLETES AUX OUFES.
MARQUE "HIRONDELLE"
Vous reconnaîtrez leur supériorité sur les produits importés. Ces dernières sont forcément fabriquées longtemps d'avance, par conséquent ont perdu une partie de leur saveur.

Le sarcasme de la presse anglaise

LES JOURNAUX DE LONDRES COMMENTENT D'UNE FAÇON TRES CATEGORIQUE L'ACTE ACCOMPLI PAR LE PRESIDENT TAFT EN SIGNANT LE BILL DU CANAL DE PANAMA.

Londres, 26. La signature du bill du canal de Panama par le président Taft a provoqué les commentaires de la plupart des principaux journaux de Londres:
«Nous comprenons les conditions exceptionnelles qui dominent la politique américaine en une année d'élection présidentielle et nous leur faisons la part grande; mais on ne saurait permettre, ici des considérations de ce genre affectant notre attitude au sujet d'un canal dont la conséquence pour les intérêts de notre commerce et du commerce de tout l'Empire.

«Si le texte de la loi, après examen, confirme l'opinion que, de fait, il existe gravement nos droits évidents en cette matière de première importance, nous devons naturellement renouveler nos représentations auprès du gouvernement de Washington. Et si, malheureusement, ces représentations manquent de succès, nous devons invoquer le traité d'arbitrage de 1903 et demander que toute l'affaire, la résolution, le but et la portée du traité d'arbitrage, soit référée au jugement du tribunal de La Haye.

«En certains milieux, on a prétendu volontiers que les Etats-Unis n'entendent probablement pas une demande de ce genre. Comme nous l'avons déjà dit, ce serait là un soufflet donné au principe même de l'arbitrage et nous nous refusons absolument à y croire tant qu'il n'aura pas été administré.

«Aucun gouvernement et aucune nation n'ont préché le recours à l'arbitrage plus fort que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. Il est difficile de croire qu'après avoir ainsi préché les autres, ils refuseraient cyniquement de l'adopter quand il s'applique à eux-mêmes.

«Un refus de cette sorte ébranlerait indubitablement chez toutes les nations qui se respectent une indisposition à conclure des arrangements contractuels avec un Etat qui se réserve le droit exclusif d'interpréter la mesure de ses propres obligations.

CHINE

Sun Yat Sen est acclamé
L'EX-PRESIDENT EST L'OBJET D'UNE MANIFESTATION A PEKIN.

Pékin, 26. — Le docteur Sun Yat Sen, l'ancien président de la République chinoise, qui avait quitté Shanghai en 1911, est attendu à Pékin, dans la capitale dans l'espoir de faire la paix entre les différentes factions politiques, est arrivé ici, samedi soir.

MAROC

Moulaï Youssef et la France
UN TELEGRAMME DU NOUVEAU SULTAN DU MAROC A M. FALLIERES.

Paris, 26. — Le général Lyautey, président général de France au Maroc a fait parvenir à M. Poincaré, un télégramme du sultan Moulaï Youssef au président Fallières disant qu'il complètera l'entente entre la France et le Maroc en collaboration amicale avec elle pour l'œuvre de paix et de progrès entreprise par les deux gouvernements.

Les causes de la destruction du palais d'Haïti

LA MORT DU GENERAL LECOINTE SERAIT L'OEUVRE DE NEGOCIANTS SYRIENS QUI VOULAIENT SE VENGER D'UN DECRET SIGNE CONTRE EUX PAR LE PRESIDENT.

Kingston, 26. — Le «Daily Gleaner» publie aujourd'hui une dépêche d'Haïti disant que la mort du général Lecoingte est l'œuvre de négociants syriens ruinés par le dernier décret que le président signa, contre eux.

«L'arrivée du vapeur «Syria» une vive émotion s'est répandue dans la colonie haïtienne de cette ville. Le bruit courut qu'à bord du vapeur se trouvait un Syrien, l'auteur de la catastrophe qui coûta la vie au président Lecoingte et que ce passager ne pouvait pas débarquer faute d'argent. Il était revêtu d'habits ecclésiastiques et n'avait pas de passeport. Le consul haïtien a télégraphié à son gouvernement pour demander des instructions sur la conduite à tenir à l'égard de ce suspect.

«On dit aussi que certains exilés fournissent de l'argent à la république de Saint-Domingue pour qu'elle cherche la paix avec l'Haïti.

«Un refus de cette sorte ébranlerait indubitablement chez toutes les nations qui se respectent une indisposition à conclure des arrangements contractuels avec un Etat qui se réserve le droit exclusif d'interpréter la mesure de ses propres obligations.

Excursions de moissonneurs

Le C.P.R. aura quatre trains à la disposition des moissonneurs, le 25 du courant les trains réguliers à 10.10 a.m. et 10.30 p.m., et deux trains spéciaux à 11.00 a.m. et 1.00 p.m.

Exploits d'incendiaires

LE FEU DANS LA FORET DU MONT DES OISEAUX. — UN SANATORIUM EVACUE.

Toulon, 26. — Un incendie s'est déclaré dans la forêt du mont des Oiseaux qui a été en grande partie détruite.

ETATS-UNIS

L'Europe et le Canal de Panama
UNE CARICATURE DU «CRI DE PARIS» — L'OPINION D'UN JOURNAL ALLEMAND.

Paris, 26. — Le «Cri de Paris» publie une caricature exprimant le sentiment du public à propos du canal de Panama.

La Société d'Horticulture de l'Islet

COMMENT M. CARON S'Y PREND POUR EXERCER SES VENGEANCES.

Québec, 23. — La petite chienne qui vient d'éclater au sein de la société d'Horticulture du comté de l'Islet est le sujet de bien des commentaires et le C.P.R. ne s'empêche d'aller en cause avec un personnage politique qui se passe très au courant de tout ce qui se fait dans les rangs du parti conservateur.

«Tout d'abord, dit-il, vous voyez comme moi que le mémoire envoyé à Ottawa a été présenté par le ministre de l'Agriculture à Québec, M. Caron. Les événements d'aujourd'hui démontrent que le C.P.R. a donné son programme qu'il a soumis au gouvernement fédéral en vue de la distribution des \$139,000 que les ministres conservateurs ont fait voter par la Chambre des Communes en faveur de la province de Québec.

«Si nous comprenons bien ce que le C.P.R. a fait, il a publié il y a quelque temps un programme fédéral qui a été distribué à la première aura été distribuée suivant le programme proposé.

«Si les députés conservateurs de la province de Québec sont satisfaits de l'arrangement proposé par M. Caron et le C.P.R. n'ont rien à ajouter. Si au contraire, pareil arrangement ne les satisfait point, ils n'ont qu'une chose à faire: c'est d'intervenir le plus tôt possible auprès du gouvernement fédéral pour qu'il annule la dernière partie de l'octroi ne prenne pas la même direction que la première.

«C'est à la lumière de ces faits que nous nous sommes prononcés en faveur du projet qui vient d'éclater au sein de la Société d'Horticulture du comté de l'Islet.

Service du C. P. R. à Québec

Il y a trois trains de jour et un train de nuit entre Montréal et Québec.

«C'est à la lumière de ces faits que nous nous sommes prononcés en faveur du projet qui vient d'éclater au sein de la Société d'Horticulture du comté de l'Islet.

La Traders Bank

LA BANQUE ROYALE L'ACHETE AVEC L'AUTORISATION DU CONSEIL DES MINISTRES.

Ottawa, 26. — Le gouvernement a approuvé l'achat des valeurs, actif, etc. de la Traders Bank par la Banque Royale du Canada.

BABUTYROSE

BABEURRE NUTRICIA CONCENTRÉE
La Babutyrose (Babeurre Nutricia concentré) est un aliment antiseptique préparé spécialement pour la thérapeutique infantile.

«Il est employé contre la dyspepsie aiguë (entérite), la dyspepsie chronique, le rachitisme, les poussées urticaires, le rube, etc. On le donne aux enfants très affaiblis, convalescents de grippe, de broncho-pneumonie, et spécialement aux enfants malades, chez qui l'on veut ménager les fonctions biliaires; enfin, dans les cas de selles fécales, gaz abondants, etc.

PETITES ANNONCES

À LOUER
APPARTEMENTS A LOUER
«Poinciana Apartments», 56 Sherbrooke Ouest, près de la rue Saint-Jacques, chauffés, l'eau chaude durant toute l'année; poêle à gaz, glacière, installation d'éclairage électrique, commodité de premier ordre.

À LOUER
Avenue Fairmount, (Montréal Annex), No 234, 8 chambres, No 238, 7 chambres, chauffage à l'eau chaude, lumière électrique et gaz. Adresse: 252 Avenue Fairmount.

MAISON A LOUER
Située au numéro 828 avenue Papineau, 3 appartements, très chaud, lumière électrique, gaz, bain. Loyer \$9.00 par mois. Possession immédiate. 199-3

A VENDRE
A VENDRE
BARGAINS. — De Châteaubriand, (Labelle), 1631 à 1634, 4 logis neufs. Loyer garanti \$432. Prix: \$4,100. Compagnie \$700,000. — De Châteaubriand, 2290-2292, 1 magasin, 1 logis, 1 lot, \$2,000. Comptant, \$700. — De Châteaubriand, 1838, à louer bon marché. — Rue Sherbrooke, coin Lebrun, 2 lots, 61 pieds, pour \$650; comptant, \$300. — Dorothé, coin Woodland, quartier Emard, deux lots, 80 x 80, comptant, \$300; Z. Gagnier, propriétaire, 1838A Châteaubriand.

A VENDRE
Épiceries, magasins de cigares, bonbons, maisons meublées, pour louer ou acheter, salles à manger, salons de coiffeurs, propriétés, lots, etc. S'adresser Jean Castelli et Cie, 117 Ste-Catherine Est.

ÉPICERIE A VENDRE
Une bonne épicerie à St-Henri de Mascouche. Le propriétaire vendrait avec ou sans la propriété. Excellente occasion pour celui qui voudrait s'établir dans une bonne localité, à proximité de l'église, du couvent, des écuries, en s'assurant une excellente entreprise. Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à Casier 38, «Le Devoir».

TERRES A VENDRE
Belles terres pour culture très bonnes comme rendement, situées 12 milles de Montréal, une autre à 2 milles de Saint-Hyacinthe, 9 arpents du village et des écoles. Prix modéré, peu de comptant. Échangé pour des propriétés de ville.

DIVERS
Accordeur de Piano
J. A. ROBILLARD, 260 rue Panet, Montréal, Québec, accorde les pianos, régle le ton, et répare le mécanisme. Bell Main 7460. Marché 1709R.

AUX PROPRIÉTAIRES
Inscrivez votre propriété sur nos listes, et nous vous la vendrons en peu de temps. Satisfactions garanties. Pas de vente, aucune commission à payer. Bousquet & Sarault, 216 Amherst, tél. Est 106.

CHEVAUX, VOITURES, ETC.
AMATEURS DE CHEVAUX.—Ayez soin des pieds de vos chevaux en vous servant de l'Onguent Liquide de Campbell et non de toutes sortes de graisses toujours nuisibles. En vente chez Jrs. Papineau, 1479 Notre-Dame-Ouest, près Atwater, Main 3860.

ON DEMANDE A ACHETER
des propriétés, paiera moitié comptant, moitié en terrains situés à Notre-Dame-de-Grâce, S'adresser à A. S. Poirier, 1914A Saint-Denis, Tél. Saint-Denis 5022.

ON DEMANDE A ECHANGER
Un magasin de fer, situé rue Sainte-Catherine, pour des propriétés, S'adresser par lettre à Casier 80, «Le Devoir».

REPARATIONS
Réparations de meubles de tout genre, rembourrés avec soie, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plaques défectives. Charles Turcot, 435 Visitation, Tél. Bell Est 2075.

VICTORIA HOTEL
Québec.
E. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

AVIS
Les descendants de familles Couillard, Le Borgne, Bellisle, Robichaud, leurs alliés au Canada et Etats-Unis, sont priés de donner leurs adresses à M. l'abbé Couillard Després, d'Iberville. L'affaire importante.

Au retour d'une promenade
Magog, 25. — Achille, 14 ans, fils de M. Napoléon Lépine, marchand de Magog, s'est noyé hier après-midi, vers 2 heures, sur le lac Magog, en revenant en yacht de la maison de son père.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE DE DEUX ET DE MI POUR CENT sur les capitalisations payé de cette institution a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE D'HOCHELAGA
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 31 août prochain et sera payable, le 11 septembre de cette banque, ou à ses succursales, le et après le Premier septembre prochain aux actionnaires inscrits au registre le 16 août prochain.

Cartes Professionnelles

BOURBONNIERE, F. J., C.R. avocat, 76 rue Saint-Gabriel, Tél. Bell Main 2678.
Boite Postale 356 — Adresse télégraphique: «Yahac, Montréal».
Tél. Main 1208-1209. Codes: Liebers, West. Un
C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Édifice Transportation, Rue Saint-Jacques

ARCHITECTES
RENE CHARBONNEAU, (diplôme de l'A. A. P. Q.) Architecte et Évaluateur, 15 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Main 7844. Rés. West, 2860.
LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q., architecte, 271 rue Saint-Denis, Tél. Est 887. Professeur de dessin et d'architecture. Conseils des Arts et Manufactures.

Ingénieurs Civils et Arpentiers
HURTUBISE ET HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs géomètres, Édifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal, Tél. M. 7618.

De GASPE BOYBIEN
Ingénieur Civil, 25 Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 5240.

NOTAIRES
GIBOUX, LUCIEN, Notaire, Édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence: 405, Duluth Est, Tél. St-Louis 3555. Argent à prêter. Réglement de successions.

DENTISTES
Dr ARTHUR BEAUCHAMP, chirurgien-dentiste, Tél. Bell Est, 3549, 165 rue St-Denis, 4 portes de l'Université.

GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tél. Bell Est 2916. Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau.

NOLIN, Dr JOSEPH, Chirurgien-dentiste, 308 Sherbrooke-Est. Consultations de 4 à 6 heures p.m. Tél. Est 1162.

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID
Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul, Tél. Bell Main, 620. Résidence: Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD
Expert-comptable et auditeur. Système titres consultant. Administrateur de successions. Téléphone Bell Main 3869. Suite 46, 46, 47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

STENOGRAPHE
Mlle M. A. DENYS, Sténographe, Clavigraphiste, Travail fait promptement et soigneusement. Chambre 401, Édifice Dominion Express. Tél. Bell Main 3006.

ANTIKOR LAURENCE
CURE RADICALE DES COIRS
EN VENTE PARTOUT
FRANÇOIS PAUL LAURENCE, MONTREAL

H. BEAUREGARD,
Entrepreneur général en construction
Tél. Bell Main 735. 70 St-Jacques.
MONTREAL

DOMINION COAL CO.,
LIMITED
MINEURS ET EXPÉDITEURS
DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR

Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE
112 rue St-Jacques — Montréal.
Téléphone Main 401

Chemin de fer Intercolonial
SOUSSION
Des soumissions adressées au sous-sigé et portant sur l'entente de SOUMISSION, ATELIER DE REPARATION DES CHARS DE FRET, MONCTON, seront reçues le et jusqu'au

JEUDI, 12 SEPTEMBRE 1912
inclusivement pour la construction d'une annexe à l'atelier de réparation des chars de fret à Moncton, N.B. On pourra voir des plans et spécifications au bureau du secrétaire du département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, Ont., et au bureau de l'ingénieur en chef, Moncton, N.B., où l'on pourra aussi obtenir des formules de soumissions.

Pour toutes les conditions des spécifications on devra s'entendre avec A. W. CAMPBELL,
Président du Bureau d'Administration des Chemins de Fer du Gouvernement Ottawa, Ont., 19 août 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

BANQUE DE MONTREAL
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.) égal au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par an, sur le capital payé de cette institution, a été déclaré pour les trois mois finissant le 31 de juillet 1912 et sera payable au bureau de la banque en cette ville et à ses succursales, le et après le MARDI, troisième jour de septembre prochain aux actionnaires inscrits au 31 de juillet 1912.

B

UN NOUVEAU COLLEGE CLASSIQUE A SUBURRY

La bénédiction de la pierre angulaire a été faite hier par Sa Grandeur Mgr Scollard, évêque du Sault-Sainte-Marie. — Origine de cette nouvelle fondation de la Compagnie de Jésus

(Service particulier)
Suburry, 26. — Hier, dimanche, dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau collège classique de Suburry. Ce collège que dirigent les RR. PP. Jésuites, répond aux pressantes sollicitations de S. G. Mgr Scollard et le clergé du diocèse du Sault-Sainte-Marie ne cessent de faire entendre depuis plusieurs années; il couronnera l'œuvre civilisatrice que les Pères de la Compagnie de Jésus accomplissent depuis trente ans dans la région du Nouvel Ontario.

C'est S. G. Mgr Scollard, évêque du diocèse du Sault-Sainte-Marie où se trouve Suburry, qui présidait la cérémonie. Le R. P. Carrière, S. J., provincial des Jésuites du Canada, plusieurs membres du clergé et les principaux représentants de la population catholique de la région de Suburry y assistaient. Une foule nombreuse, parmi laquelle on remarquait plusieurs protestants, se pressait en face de la grande bâtisse, sur le vaste terrain qui servira bientôt de lieu de récréation aux élèves du futur collège. La ville de Suburry est fière de voir enfin s'élever le collège qu'on lui promet depuis longtemps, et tous ses citoyens, sans distinction de race ou de religion, ont voulu manifester leur satisfaction.

La bénédiction eut lieu à 3 heures. Le temps était très beau et l'assistance nombreuse. Le maire de Suburry et M. McCrene, député, occupèrent des places d'honneur.

C'est Mgr Scollard qui bénit la pierre angulaire. Sa Grandeur prononça un discours se déclarant très content de la fondation d'un nouveau collège dans son diocèse.

Le R. P. Carrière, provincial des Jésuites, porta la parole également, et dit qu'il était très heureux que le nouveau collège produirait des hommes tels que le pays en a besoin.

Le juge Kehoe parla ensuite, faisant un grand éloge des RR. PP. Jésuites comme éducateurs de la jeunesse et comme missionnaires.

La bâtisse qu'on est à construire aura cent-dix pieds de longueur sur quarante-six de largeur. Elle sera revêtue de briques rouges, à trois étages avec sous-sol.

Le collège est situé au nord de la ville, à dix minutes de marche de l'église, à l'écart du bruit des rues et des chemins de fer, adossé à un rocher abrupt, dans une belle situation. Il peut contenir aisément deux cents pensionnaires. Le terrain où il s'élève a servi, jusqu'à aujourd'hui, de champ d'amusement et se convertira facilement en belles cours de récréation, vastes et aérées.

La construction du collège fut résolue au printemps dernier et commença immédiatement. On espérait d'abord pouvoir ouvrir les classes au mois de septembre de la présente année, mais la chose parut bientôt impossible. Le collège ne s'ouvrira qu'au mois de septembre 1913.

Le besoin d'une telle institution se fait sentir depuis longtemps. En effet, ce sont des hommes de profession, des chefs de file, qu'il faut aux notres du Nouvel Ontario. Aussi MM. les curés de la région de Suburry sont-ils très optimistes sur l'avenir de leur collège. Dans cinq ans, si l'on croit l'un d'entre eux, la paroisse actuelle, toute vaste qu'elle paraisse, sera devenue trop petite. On compte que cent élèves partent déjà, chaque année, du Nouvel Ontario pour aller étudier dans les divers collèges de la province de Québec.

L'enseignement qu'on donnera à Suburry sera bilingue, anglais et français. Il y aura, outre le cours classique, un cours commercial et un cours préparatoire. Ce cours préparatoire sera forcément d'une importance considérable, surtout pour les élèves de langue française. En effet, les collèges français aux écoles bilingues par le gouvernement d'Ontario obligent les directeurs du collège de Suburry à suppléer à l'insuffisance de l'enseignement du français donné dans les écoles publiques. Pour faire des études quelque peu sérieuses, il faut d'abord, de toute nécessité, que l'élève sache bien sa langue maternelle, celle dans laquelle il a appris à penser. Autrement il ne peut ni concevoir clairement, ni s'exprimer avec justesse. Les directeurs du collège prennent leurs mesures pour que leurs élèves puissent recevoir, au terme de leurs études, un diplôme de bachelier reconnu dans Ontario.

La ville de Suburry semble bien le centre le plus favorable à l'établissement d'un collège classique dans cette partie du Nouvel Ontario. Elle est située sur la ligne principale du Pacifique Canadien, à quatre heures de chemin de fer de Montréal, à deux heures à l'ouest de North Bay. Huit branches de chemin de fer rayonnent autour de la ville. Les principales sont le Grand Transcontinental du Pacifique Canadien, celle qui conduit au Sault-Sainte-Marie, celles du Pacifique et de l'Algonquin-Nord qui vont à Toronto, à l'Algonquin Central, etc.

Suburry est le lieu de passage ou de travaillement de nombreux travailleurs qui s'en vont dans les chantiers, sur les chemins de fer en voie de construction, dans les mines de Copper Cliff, de Victoria et des environs. C'est une jolie petite ville de près de six mille habitants. Elle est entourée d'une ceinture de rochers qui s'élève au nord sur une campagne fertile. Les catholiques y forment la moitié de la population, et les deux tiers des catholiques sont de langue française. L'immigration y est constante. Depuis le printemps, quarante familles catholiques, la plupart canadiennes françaises, sont arrivées dans la paroisse.

Les Sœurs Grises d'Ottawa ont, à Suburry, un bel hôpital capable de contenir cent cinquante malades. Elles dirigent aussi l'école spéciale que fréquentent cinq cents enfants.

Ce sont les RR. PP. Jésuites qui ont ouvert la mission de Suburry, en 1883, lorsque l'armée de bûcherons et de terrassiers qui préparaient la voie ferrée

du Pacifique Canadien avait fait de ce poste l'un de ses principaux centres. C'est encore eux qui desservent la paroisse. Le R. P. Eugène Lefebvre y est curé depuis bientôt dix ans. C'est un des vaillants apôtres de cette région où il travaille depuis vingt ans. Il voit dans l'ouverture du nouveau collège la réalisation d'un rêve longtemps caressé. Avec lui, à la résidence de Suburry se trouvent les RR. PP. Specht, Lebel, Bouvrette, Guibeau, qui se livrent au pénible ministère des chantiers, des missions sauvages ou des postes de moindre importance échelonnés le long des lignes de chemins de fer.

Tout autour de Suburry de belles paroisses, où l'élément français domine de beaucoup, envoient des élèves au nouveau collège. Ce sont, à l'est, Sturgeon Falls, Cache Bay, Verner, Warren, St-Charles; à l'ouest, Chelmsford, Cartier, Chapleau, Ramsey; au sud-ouest, sur la ligne du Sault-Sainte-Marie, Copper Cliff, Webbwood, Massey, Cutler, Blind River, Thessalon.

Du Sault-Sainte-Marie lui-même, de Sturgeon, de North Bay, viendront aussi de nombreux élèves.

Outre les centres catholiques mentionnés plus haut, il y a de belles paroisses, à l'est de North Bay, du côté de Mattawa, qui envoient leurs enfants surtout au collège de Cobalt, près de Haileybury, dans le vicariat apostolique de Mgr Laluppe. La belle région du Timiskaming, qui se développe si rapidement, suffira bientôt à elle seule pour peupler d'élèves tout un collège classique. Le collège de North Cobalt est à cent cinquante milles de celui de Suburry.

La croissance rapide du Nouvel Ontario assure à ces deux collèges un nombre d'élèves suffisant pour que leur voisinage ne leur soit pas nuisible.

Le Centenaire Cartier

UNE BRILLANTE REUNION EST TENUE HIER A SAINTE-AGATHE. LES DISCOURS.

Sainte-Agathe, 26. — Le comité du monument Cartier a tenu hier une réunion des plus enthousiastes à la salle du cinéma qui était trop petite pour contenir la foule venue pour entendre les orateurs. Bref, ce fut un succès vraiment remarquable. La réunion était présidée par MM. P. C. Parent et Deschamps, maires du village et de la paroisse.

Le premier orateur, M. E. W. Villeneuve, expliqua le mouvement qui reçoit l'approbation générale dans toutes les parties du Canada et même de l'Empire, de tous les hommes publics, sans distinction de partis politiques, de religion ou de nationalité. L'épiscopat a donné son entière approbation au projet. M. Villeneuve dit que c'est une œuvre nationale et patriotique que l'érection d'un monument à la mémoire de Cartier. L'orateur a fait connaître la carrière de Cartier comme patriote; il fut le secrétaire-conjoint de la Ligue des Patriotes avec l'important Déterminer et le premier secrétaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Les Canadiens-français en particulier, dit M. Villeneuve, doivent aider le mouvement qui a pour but de glorifier l'une des plus grandes figures de la nation. L'orateur rappela que Cartier avait foi en l'avenir du Nord et cite quelques extraits de discours prononcés en 1870 et 1872, sur la construction projetée alors du chemin de fer de colonisation du nord.

Il a attribué à Cartier, un grand part du mérite de la construction du Pacifique; de l'acquisition des territoires du Nord-Ouest, qui furent comme le prolongement de l'idée qu'il a eue à la base de la Confédération. Énumérant les autres actes de Cartier, il s'est arrêté à la collection de lois et de l'érection civile des paroisses qui a permis d'assurer la stabilité de ces groupements de famille autour du clocher natal, véritable centre de conservation des traditions nationales.

Le général Leguern, ministre de l'énergie, du patriotisme et du dévouement de Cartier, pour son pays, pour ses compatriotes. Il ambitionnait de faire de Québec la plus grande province de la Confédération. M. Prévost, un des quelques notables de Chapleau sur notre grand homme d'Etat.

M. le curé Bazinet a prononcé une très éloquentes allocution sur le même sujet. Les deux présidents ont aussi parlé.

Un comité a été immédiatement formé pour recueillir des souscriptions. M. H. B. Nantel, J. Edouard Prévost, Dr E. Fournier, Thibodeau Rivest et autres avaient envoyé des lettres d'excuses, donnant en même temps leur entière adhésion en faveur du mouvement.

M. l'abbé Allard, prêtre retiré, autrefois de Hull, assista à l'Assemblée, de même que l'évêque de la société de Sainte-Agathe.

Une autre assemblée du comité du Monument Cartier aura lieu dimanche, à Fraserville.

Taux réduits pour l'Exposition de Québec

Le chemin de fer Intercolonial accordera des taux réduits pour l'exposition de Québec, du 24 août au 3 septembre. Des billets d'excursion aller et retour pour Lévis seront émis de toutes les stations du Québec, valides les 24, 25, 26, 30 août et les 1 et 2 septembre. Ces billets retourneront de Lévis le 4 septembre 1912. Il y aura des taux spéciaux d'excursion les 27, 28 et 29 août, bons pour retour le 6 septembre. Le prix spécial de Montréal sera de \$35.5. S'adresser à l'agent des billets pour plus amples renseignements. r.

La Société d'Administration Générale

reçoit des dépôts spéciaux de pas moins de \$1,000, sur lesquels elle accorde de l'intérêt du placement fait avec les sommes déposées moins 1 pour cent de commission amenant ainsi aux déposants un intérêt de 4 1/2 pour cent.

Pour renseignements s'adresser au Bureau de la LA SOCIETE D'ADMINISTRATION GENERALE EDIFICE CREDIT FONCIER. : 35 RUE SAINT-JACQUES.

Coffre-fort dynamité par des bandits

Le coin nord ouest des rues Ste-Catherine et Peel a été acheté par feu Sir George Drummond il y a plusieurs années à \$12.75 du pied. Cette même propriété serait maintenant considérée bon marché à \$50. du pied.

Notre propriété est à moins de quelque cent pieds de ce coin et nous n'en demandons que \$12. du pied

LA VOUTE DE SURETE DE LA SCIERIE McLAURIN, A LACHINE. EST PILLÉE DANS LA NUIT DE SAMEDI.—BRIGANDAGE A VANCOUVER.

Les pilliers de banques et de coffres-forts viennent de faire leur apparition à Lachine. Ils se sont attaqués aux bureaux de la scierie des frères McLaurin, croyant trouver dans les voutes la somme d'argent destinée à la paye des nombreux ouvriers de l'établissement; les voleurs en ont été pour leur peine, car ils n'ont trouvé qu'environ \$50. Vers onze heures trente du matin, samedi, dit le gardien de la scierie, M. Joseph Plante, en me rendant vers le hangar aux bouillottes pour y pointer mon temps, je fus surpris de rencontrer sur mon passage trois hommes qui, sautant sur moi, me mirent un bâillon dans la bouche et me ligotèrent. Me laissant là, les trois hommes se dirigèrent vers le bureau où ils se mirent en frais de faire sauter le coffre-fort. Pendant ce temps, d'autres hommes affilés à la bande faisaient le guet. Le constable Aubin, qui se trouvait près de la 21ème avenue, se dirigeait vers la scierie McLaurin, ne fut pas peu surpris d'être le point de mire des revolvers de deux ou trois hommes. Les balles sifflèrent aux oreilles du constable qui, heureusement, ne fut pas atteint. Aubin traita jusqu'à la 20ème avenue, où de là il demanda du secours à son chef.

Le chef Robert accourut, accompagné du constable Charbon.

Au moment où les trois hommes arrivaient une forte explosion se fit entendre. Le chef Robert et ses agents pénétrèrent sans tarder dans les bureaux McLaurin, il n'y avait plus personne.

Les pilliers s'étaient envolés. Dans le bureau dont toutes les issues étaient ouvertes, et la voute de sûreté était enfoncée.

Le plancher, le chef trouva une pioce-monsieur, un pic, une hache et un revolver du calibre 44.

Les recherches ont commencé sans retard, mais n'avaient encore donné aucun résultat ce matin. On croit que les malfaiteurs ont pris la fuite dans un auto.

BRIGANDAGE A VANCOUVER

Vancouver, 26. — Une tentative de vol audacieuse mais maladroite exécutée à eu pour théâtre, samedi soir, la succursale de la Banque Hamilton, à Cedar Cottage. Comme on allait fermer la banque samedi soir, quatre bandits sont masqués et revolver au poing. Ils s'emparèrent de \$400 qui se trouvaient sur le bureau du caissier et entendant la sonnerie d'une alarme s'enfuirent en tirant des coups de revolver sur la foule massée dans la rue. Un policier fit feu de son revolver sur les voleurs et en blessa un, mais ces compagnons l'entraînant vers une automobile blindée toute la bande prit la fuite. Presque toutes les balles qui les vulturent en se retirant passèrent en l'air sans faire de mal à qui ce soit; un cependant traversa la fenêtre d'une épicerie et vint se loger dans la cuisse d'un commis qui se trouvait au comptoir. Un groupe de bandits que l'on soupçonne être les mêmes que ceux qui volèrent la succursale de la banque de Hamilton attaqua les passagers d'une automobile blindée samedi soir et s'empara de bijoux pour environ un centaine de dollars; dans la même nuit, à Grey Point, un nommé Armigo se fit voler à la pointe d'un revolver une somme de cinquante dollars.

DANS LE Monde Ouvrier

LA FETE DU TRAVAIL

Dimanche prochain, veille de la Fête du Travail, auront lieu les manifestations religieuses habituelles à l'église Notre-Dame, pour les ouvriers canadiens-français, et à Saint-Patrice, pour les ouvriers de langue anglaise. Mgr Bruchési présidera la cérémonie à Notre-Dame et Mgr Gauthier officiera à Saint-Patrice.

KEIR HARDIE

James Keir Hardie, député ouvrier de Merthyr-Tydvil aux Communes anglaises, est arrivé hier soir. Il s'en vient donner des conférences dans quarante-huit villes des Etats-Unis. Les socialistes de Montréal essaieront d'obtenir de lui qu'il donne une conférence ici, avant son départ.

LES OUVRIERS A NOTRE-DAME

La célébration de la Fête du Travail s'ouvrira, cette année, comme d'habitude à Montréal, par une imposante et grandiose cérémonie religieuse, à Notre-Dame. On se rappelle que, chaque année, près de vingt mille ouvriers remplissent l'immense nef de l'antique église, qui renferme tant de souvenirs pieux et chers à tant de Canadiens-français.

LA BATAILLE DE BORODINO

Paris, 26. — Une mission dirigée par le général de Lamoignon, capitaine après avoir consommé de la viande en Russie pour représenter la France à l'inauguration du monument élevé à Borodino, à la mémoire des soldats français morts en 1812 pendant la bataille de ce nom.

MOULAI HAFID A PARIS

Vichy, 26. — Moulai Hafid se prépare à partir pour Paris. Il voyagea incognito en automobile.

BEAUVAL D'HELLEN

Deauville, 26. — L'aviateur Hellen a volé aujourd'hui de Deauville à Villacoublay, soit une distance de 190 kilomètres en une heure cinq minutes.

SALLES SE BLESSE GRIEUREMENT

Le Nouvion (Aisne), 26. — L'aviateur Salles a fait une chute d'une hauteur de cent cinquante mètres et s'est blessé grièvement.

AFFICHES ANTIMILITARISTES

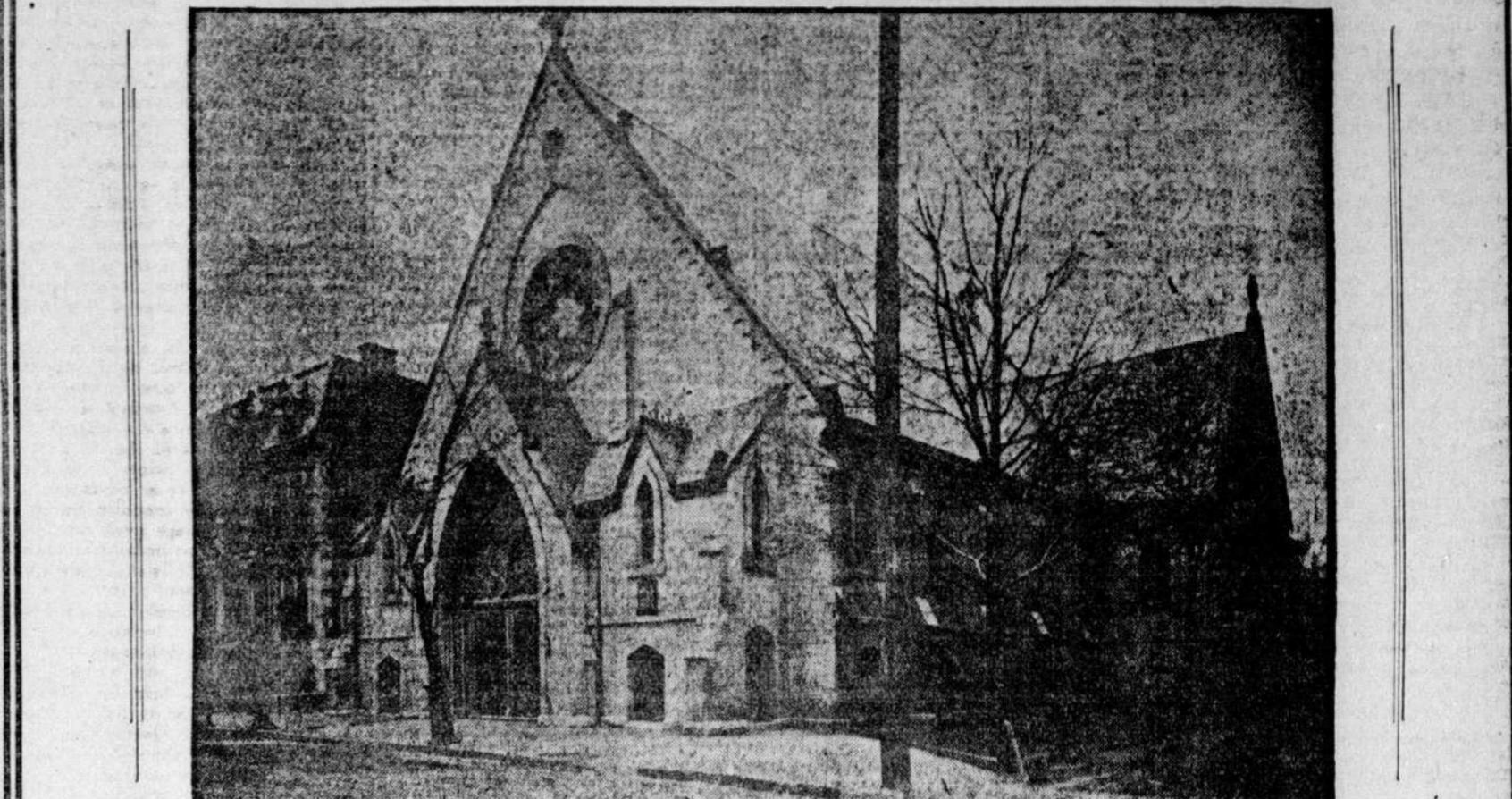
Paris, 26. — Des affiches antimilitaristes ont été apposées, en divers endroits de la capitale. M. Lépine, préfet de police, a ordonné de les lacérer.

LES EMPLOYES DE CHEMINS DE FER

Paris, 26. — Les délégués de la Fédération des employés de chemins de fer se sont rendus auprès de M. Jean Dupuy, ministre des travaux publics, à qui ils ont exposé leurs revendications.

Le coin nord ouest des rues Ste-Catherine et Peel a été acheté par feu Sir George Drummond il y a plusieurs années à \$12.75 du pied. Cette même propriété serait maintenant considérée bon marché à \$50. du pied.

Notre propriété est à moins de quelque cent pieds de ce coin et nous n'en demandons que \$12. du pied



NOUS OFFERONS EN VENTE LA PROPRIETE CONNUE SOUS LE NOM D' EGLISE DE LA RUE STANLEY

(VOISINE DE L'HOTEL WINDSOR)

Située à l'angle des rues Stanley et Cypress, ayant 110 pieds de front sur la rue Stanley par 116 pieds 9 pouces sur la rue Cypress.

11,675 PIEDS CARRES \$12 DU PIED

POUR PRIX ET CONDITIONS S'ADRESSER A :

A. G. FOWLER ROSS & CIE., 65-66 Edifice de Banque d'Ottawa

AVIS LEGAUX

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No. 148.—La Compagnie M. Moody & Fils, demandeurs vs. O. Méthéon défendeur. Le 4ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, à St-Léonard, Port-Maurice, district de Georges-Édouard, Nicolas Economos et Georges Economos, tous trois commerçants de Montréal, et ayant égard aux affaires consistant en la place d'affaires des défendeurs, au No. 304A rue St-Paul en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en chevaux, voitures, cycles, et instruments aratoires.

Conditions: argent comptant. REAL ROBILIAUD, H.C.S. Montréal, 23 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No. 1209.—Dominion Paper Co., demandeurs vs. L. T. Morin & A. Renaud, défendeurs. Le 4ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, à St-Léonard, Port-Maurice, district de Georges-Édouard, Nicolas Economos et Georges Economos, tous trois commerçants de Montréal, et ayant égard aux affaires des défendeurs, au No. 304A rue St-Paul en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets des dits défendeurs, saisis en cette cause, consistant en meubles, ustensiles et machines à imprimer, etc.

Conditions: argent comptant. REAL ROBILIAUD, H.C.S. Montréal, 26 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No. 8624.—Thomas James Cooke, importateur de Montréal, et y faisant affaires seul, sous la raison sociale de "F. J. Cooke & Co.", vs. Michael Economos, Nicolas Economos et Georges Economos, tous trois commerçants de Montréal, et ayant égard aux affaires des défendeurs, au No. 304A rue St-Paul en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets des dits défendeurs, saisis en cette cause, consistant en registres Nationaux, glaces avec cadres, compteurs, etc.

Conditions: argent comptant. J. X. PAUZE, H.C.S. Montréal, 26 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No. 12119.—Odlion L. Gauthier, marchand de Montréal, vs. Laura Alexandra Gauthier, épouse séparée de L. Gauthier, défendeurs. Le 4ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires des défendeurs, au No. 705 Boulevard St-Laurent, en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défendresse, saisis en cette cause, consistant en un coffre-fort, tweeds, tables, etc.

Conditions: argent comptant. J. X. PAUZE, H.C.S. Montréal, 26 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No. 8624.—Thomas James Cooke, importateur de Montréal, et y faisant affaires seul, sous la raison sociale de "F. J. Cooke & Co.", vs. Michael Economos, Nicolas Economos et Georges Economos, tous trois commerçants de Montréal, et ayant égard aux affaires des défendeurs, au No. 304A rue St-Paul en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets des dits défendeurs, saisis en cette cause, consistant en 1 piano, compteurs, glacières, etc.

Conditions: argent comptant. J. X. PAUZE, H.C.S. Montréal, 26 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit No. 11985.—F. Dourich vs. P. Laibert, défendeurs. Le 4ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 252 rue Rivard en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: argent comptant. J. X. PAUZE, H.C.S. Montréal, 26 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No. 198A.—Sa Majesté le Roi demandeur, vs. Maxime Aubertin, défendeur. Le 5ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 1488 rue DeMontigny-Est en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: argent comptant. J. E. COUTU, H.C.S. Montréal, 24 août 1912.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No. 198B.—Sa Majesté le Roi demandeur, vs. Maxime Aubertin, défendeur. Le 5ème jour de septembre 1912 à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 1488 rue DeMontigny-Est en la Cité de Montréal, se sont vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Escompte

Avis est par les présentes donné que Mardi, le 3 Septembre EST LE DERNIER JOUR OU L'Escompte de 3 pour cent SERA ACCORDE SUR LES TAXES D'EAU, D'AFFAIRES ET PERSONNELLES

Ceux qui désirent acquitter de leur TAXE D'EAU PAR VERSEMENTS, pourront le faire en payant la moitié le ou avant le 8 septembre, et la balance le ou avant le 8 novembre, mais aucun escompte ne sera accordé sur ces paiements, et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendra dû et exigible, et l'eau pourra être INTERCEPTEE

en tout temps, après les dates des échéances sans autre avis. Le paiement de la taxe pourra être effectué en envoyant par la poste des chèques et les contribuables qui viendront régler à l'hôtel de ville éviteront des retards en apportant avec eux le montant exact de leurs comptes.

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'hôtel de ville, les paiements seront reçus aux postes de police sous-jurisdiction à partir de lundi, le 26 août jusqu'à mardi, le 3 septembre.

QUARTIER HOCHÉLAGA, 1720, rue Saint-Catherine Est; Poste de police No. 11.

QUARTIERS LAFONTAINE ET PAILLEAU, angle des rues Beaudry et Ontario Est; Poste de police No. 3.

QUARTIER DUVERNAY, 458 Parc Lafontaine.

QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE, 1394 boulevard Saint-Laurent; Poste de police No. 12.

QUARTIER SAINT-ANDRÉ, angle des rues Sainte-Catherine Ouest et Chuy; Poste de police No. 10.

QUARTIER SAINT-GABRIEL et SAINTE-ANNE, angle des rues du Grand-Tronc et Shearier; Poste de police No. 9.

QUARTIER DELORMIER, 1167 avenue Mont-Royal Est.

QUARTIERS NOTRE-DAME DE GRACES ET COTE DES NEIGES, 335 Avenue Décarie.

QUARTIERS LAURIER, AHUNTSIC ET BORDEAUX, coin Boulevard Saint-Laurent et avenue Laurier.

QUARTIERS EMARD ET SAINT-PIERRE, angle de la rue Davidson, au coin de la rue de la Paix, boulevard Gouin et chemin du roi Edouard-VII.

LONGUE-VOIE 4035 Notre-Dame Est. Les contribuables devront apporter leurs comptes avec eux, à ces postes; autrement, aucun paiement ne sera accepté.

CHARLES ARNOLDI, Trésorier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 21 août 1912.

LA VIE SPORTIVE

Dans les Grandes Ligues de Baseball

RESULTATS DES PARTIES DE SAMEDI ET DIMANCHE

LIGUE INTERNATIONALE			LIGUE AMERICAINE			LIGUE NATIONALE					
Samedi			Samedi			Samedi					
Baltimore, 4; Montréal, 2.	Providence, 2; Rochester, 1.	Toronto, 4; Newark, 1.	Buffalo, 4; Jersey City, 1.	Buffalo, 3; Jersey City, 1.	Buffalo, 3; Jersey City, 1.	Baltimore, 4; Montréal, 2.	Providence, 2; Rochester, 1.	Toronto, 4; Newark, 1.			
Dimanche			Dimanche			Dimanche					
Montréal, 5; Baltimore, 1.			Pas de partie.			Pas de partie.					
POSITION DES CLUBS			POSITION DES CLUBS			POSITION DES CLUBS					
G.	P.	P.C.	G.	P.	P.C.	G.	P.	P.C.			
Toronto.....	74	49	692	Washington.....	82	36	695	New-York.....	65	40	652
Rochester.....	74	49	692	Philadelphia.....	74	45	697	Chicago.....	67	45	583
Baltimore.....	61	58	513	Chicago.....	70	58	504	Pittsburgh.....	55	58	482
Newark.....	61	64	475	Detroit.....	56	65	463	Philadelphia.....	54	63	462
Buffalo.....	56	52	475	Cleveland.....	52	67	437	Cincinnati.....	52	64	448
Jersey City.....	58	67	464	New-York.....	41	75	353	Brooklyn.....	42	74	362
Montréal.....	57	70	419	St-Louis.....	37	81	313	Boston.....	34	80	398
Providence.....	59	72	419	OU ILS JOUENT AUJOURD'HUI.			OU ILS JOUENT AUJOURD'HUI.				
Newark à Montréal.			Cleveland à New-York.			New-York à Cincinnati.					
Baltimore à Toronto.			Detroit à Philadelphia.			Brooklyn à Chicago.					
Jersey City à Rochester.			Chicago à Boston.			Philadelphia à St-Louis.					
Providence à Buffalo.			St-Louis à Washington.			Boston à Pittsburgh.					

L'ÉQUIPE IRLANDAISE EST DECLASSÉE PAR LE NATIONAL

Les hommes du "Doc" Lachapelle remportent haut la main la partie de samedi dernier contre l'Irish-Canadian.—La joute fut exempte de brutalité

RESULTAT FINAL: 11 à 4

Le National est sorti victorieux de la partie jouée contre l'Irish-Canadian samedi dernier sur son terrain à Maitsonville.

Cette partie a vrai dire n'a pas été très intéressante et cela parce qu'il n'y a pas eu un seul instant à douter du résultat.

Nous sommes en effet se sont montrés infiniment supérieurs à leur adversaire pendant les trois dernières périodes surtout et le résultat qui a été de 11 à 4 en faveur du National ne donne pas encore une idée juste de la manière dont les choses furent conduites.

L'assistance n'était pas très nombreuse: 2,000 personnes environ. C'est comme on le voit une très bonne assistance, sinon la plus petite encore obtenue à une partie jouée par nos hommes. Et je ne demande si cet état de choses n'est pas dû à l'échec subi par le National aux mains du Toronto, samedi, il y a huit jours, et qui a désappointé grand nombre de nos partisans de notre club.

Le jeu qui a été conduit rondement surtout durant les deux quarts intermédiaires a tout de même été dépourvu de brutalité, quelquefois excepté où les joueurs des deux clubs ont pu être saisis par leur sang-froid et maîtriser leur ardeur. On peut dire toutefois que les arbitres ont eu la tâche facile.

Si donc le National n'a pas fait samedi dernier un pas en avant vers le championnat puisqu'en même temps qu'il triomphait ici sur son terrain, le Toronto triomphait là-bas à Hamilton's Point, il n'a pas du moins fait un pas en arrière. Et ceci nous permet de conserver encore un brin d'espoir.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

National: Irish-Canadian, L'Heureux, Bats, Brennan, Cattarinch, Points, Nelligan, Duckett, Couverts, Gagnon, Décarie, Défenses, White, Clément, Défenses, Aspell, Lachapelle, Défenses, Munday, Deganne, Centres, Kane, Daluis, Défenses, Layden, Gauthier, Défenses, P. Scott, Pitré, Défenses, G. Roberts, Lamoureux, Défenses, Geo. Roberts, Bouliane, Défenses, C. George, Arbitre, E. C. Saint-Père, Juge du jeu: Pick Lallie, Chronométrateurs: Jos. Gravel et L. Dufresne.

Juges des points: W. Labrecque et E. Larose.

PREMIERE PERIODE

Décarie est applaudi lorsqu'il descend dans l'arène. Le National est le premier à lancer à l'attaque, mais il perd aussitôt. Les Irlandais prennent l'offensive, mais ne sont pas plus heureux. Clément se distingue en sauvant un point et en déjouant deux adversaires. Les hommes du docteur Lachapelle semblent décidés à vaincre, la défense pilotée par Catta ne laisse rien passer. Les hommes de Kennedy ne veulent pas non plus laisser la victoire aux "Canayens". Ils attaquent souvent et fermement, mais les défenseurs de nos buts bloquent habilement. Gauthier est blessé, accidentellement, mais pas grièvement. Le National attaque très souvent, mais la défense des Irish-Canadian tient bon. Le jeu n'est pas très brillant, de part et d'autre. L'équipe canadienne-française a l'avantage du jeu jusqu'à la fin de la partie. Le jeu individuel est trop fréquent et le jeu de la partie National. L'Heureux écarte un coup dangereux lancé par Munday. Un point faillit entrer dans les buts de L'Heureux, Duckett sauva la situation.

Les forces sont égales, les visiteurs attaquent aussi souvent que le National. Gauthier empêche un point en sortant la balle adroitement. Il descend aussitôt, passe à Lamoureux, lequel donne à Pitré, ce dernier lance, mais sans succès. Après avoir dépassé trois National, Fred Scott compte d'une manière sensationnelle.

Irish-Canadian, 1; National, 0.

Tout le monde est étonné de voir comment le point fut compté.

Cette période s'achève et les hommes de Kennedy sont en avant d'un point. Les deux seules punitions infligées au cours de la présente période le furent à Catta et à C. George. Chacun ont attrapé 85 d'ammes.

Irish-Canadian, 1; National, 0.

DEUXIEME PERIODE

Henry Scott s'empare de la balle à la reprise et tente de prendre la défense ennemie en défaut. Les Irish-Canadian essayent de faire sortir la défense du National, malheur en prit, car les tricotés violet et blanc repoussent habilement leurs attaques, et forcent les Irlandais à se retrancher dans leurs positions. Duckett intercepte un beau coup et passe à Clément, ce dernier descend et donne à Pitré, lequel passe à Bouliane, qui manque les buts par un pied. La guigne semble vouloir continuer à s'attacher à Bouliane. Pitré qui joue d'une manière effective, habilement secondé par Lamoureux et Bouliane, Didier reçoit la sphère dans sa crosse et n'hésite pas un seul instant à tirer, lancé fructueux, car un point est compté.

Irish-Canadian, 1; National, 1.

Ce succès encourage les équipiers canadiens-français, redoublent d'ardeur et de courage et se lancent résolument à l'attaque. La balle change de mains et c'est au tour des Irlandais d'essayer leur savoir-faire, mais ils ont fort affaire par un pied. La guigne semble vouloir continuer à s'attacher à Bouliane. Pitré qui joue d'une manière effective, habilement secondé par Lamoureux et Bouliane, Didier reçoit la sphère dans sa crosse et n'hésite pas un seul instant à tirer, lancé fructueux, car un point est compté.

Irish-Canadian, 1; National, 1.

Quelques secondes ont suffi à Eloi Dulude pour contre-balancer ce point. Avant le chemin libre, il part du centre et se rend jusque libhmett eierlennl un un un un devant Brady, lequel est déjoué.

National, 10; Irish-Canadian, 2.

Briat remplace Pitré.

Les joueurs du club Canadien font tout leur possible pour augmenter leur pourcentage, mais le beau jeu qu'effectue les Nationaux les empêche de réaliser leur rêve. Cadotte, pour un début avec les siens, se conduit bien.

La défense du National s'étant relâchée un peu, les hommes de Kennedy n'profitent pour passer l'heureux. Geo. Roberts compte le point.

National, 10; Irish-Canadian, 3.

Olivier Secours se distingue en comptant un point sur une passe de Bouliane.

National, 11; Irish-Canadian, 3.

L'Heureux n'était pas dans ses buts lorsque Aspell, en moins de 30 secondes, compte.

National, 11; Irish-Canadian, 4.

La période s'achève et le National a toujours la haute main sur la partie, et la garda jusqu'à la fin.

National, 11; Irish-Canadian, 4.

SOMMAIRE

Première Période
1.—Irish-Canadian, F. Scott... 18.25

Deuxième Période
2.—National, Pitré... 7.05
3.—National, Lamoureux... 12.05

Troisième Période
4.—National, Gauthier... 3.25
5.—National, Lamoureux... 3.15
6.—National, Pitré... 1.55
7.—National, Bouliane... 0.30
8.—National, Lamoureux... 5.55
9.—National, Bouliane... 1.36
10.—National, Pitré... 0.34

Quatrième Période
11.—Irish-Canadian, F. Scott... 7.17
12.—National, Dulude... 0.48
13.—Irish-Canadian, Geo. Roberts... 6.15
14.—National, Secours... 0.47
15.—Irish-Canadian, Aspell... 0.30

Le meeting du King Edward a pris fin samedi dernier

Soixante pour cent des argents ont été remportés par les favoris durant cette réunion. — La journée de clôture a été un succès sans précédent. — La piste sera agrandie.

Le meeting qui vient de se terminer à King Edward Park Jockey Club, a remporté un succès sous tous rapports. Les amateurs du sport hippique se sont rendus à la piste en grand nombre, et ont été enchantés de la manière dont les choses étaient conduites.

La journée de samedi n'a pas moins fourni d'excellentes courses. Les favoris ont encore remporté les honneurs de la journée, et nous devons ajouter que durant la réunion qui vient de se terminer, les favoris ont gagné 60 p.c. des argents. C'est un record pour piste d'un demi-mille.

Le starter Milton parti vendredi soir pour Havre de Grâce, était remplacé par MacGinnity et celui-ci donna entière satisfaction.

Les directeurs du King Edward Jockey Club sont tellement satisfaits du succès de leur saison de courses, qu'ils ont décidé d'agrandir leur piste pour la saison 1912. Le parcours sera changé d'un demi-mille à un mille, afin de permettre aux "stayers" de démarquer dans les épreuves.

Voici les résultats de la journée de samedi:

PREMIERE COURSE
Bourse, \$300, chevaux de 2 ans, 5 furlongs.
1. W. T. Buckner, 112, Russell, au pair et 2 à 1.
2. Mattie L., 112, Matthews, 5 à 1, 2 à 1 et au pair.
3. Protogaras, 112, Woods, 10 à 1, 4 à 1 et 2 à 1.
Temps, 59 1/5.
Izely, Michael Rice, St. Avano et Morning Glory ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE
Bourse \$300, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, 5 furlongs.
1. Western Belle, 109, Jensen, 4 à 5.
2. Alyster, 109, Matthews, 2 à 1, et 3 à 4.
3. Irishtown, 103, Willis, 6 à 1 et 2 à 1.
Temps, 58.
Doll Baby et La-Sa-Ja ont aussi couru.

TROISIEME COURSE
Bourse, \$400, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, 1-1-16 mille.
1. Evelyn Doris, 109, Russell, 2 à 3.
2. Goleganda, 112, Johnston, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
3. New Star, 111, Burmington, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
Temps, 1:51 3/5.
Rooby, Edna Collins et Tender ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE
Bourse \$400, chevaux de 3 ans et plus, 5-1-2 furlongs.
1. Inceison, 111, Woods, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
2. Johnny Wise, 111, Willis, 6 à 1, 2 à 1 et au pair.
3. Coletumpian, 105, Montour, 6 à 1 et 2 à 1.
Temps, 1:09 1/2.
Christmas Daisy, Veno Von Yankee Layly et Double P. ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE
Bourse \$300, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, 5 furlongs.
1. John Marrs, 111, Russell, au pair et 1 à 2.
2. Watch Me, 111, Woods, 5 à 1, 2 à 1 et au pair.
3. Green Me, 98, Montour, 6 à 1, 2 à 1 et au pair.
Temps, 58 4/5.
Garden of Roses, Lydia Lee et Sea Swell ont aussi couru.

SIXIEME COURSE
Bourse \$300, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, 5 furlongs.
1. Susan, 106, Jensen, 2 à 3.
2. Jim Ray, 102, Montour, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
3. St. Agathe, 100, Willis, 5 à 1, 2 à 1 et au pair.
Temps, 59.
Monseur X, Miss Cardigan, Judge Snooks et Tee May ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE
Bourse \$400, à réclamer, chevaux de 3 ans et plus, 1-1-16 mille.
1. Evelyn Doris, 109, Russell, 2 à 3.
2. Goleganda, 112, Johnston, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
3. New Star, 111, Burmington, 3 à 1, au pair et 1 à 2.
Temps, 1:51 3/5.
Rooby, Edna Collins et Tender ont aussi couru.

Sommaire des parties:

PREMIERE PERIODE
1. N.-Westminster—L. Turnbull... 2.35
2. N.-Westminster—Wintemute... 14.05
3. Vancouver—McGregor... 12.00

DEUXIEME PERIODE
4. N.-Westminster—W. Turnbull... 14.08

TROISIEME PERIODE
5. Vancouver—Phalen... 23
6. Vancouver—McGregor... 3.01
7. N.-Westminster—Wintemute... 3.15
8. N.-Westminster—L. Turnbull... 2.14
9. Vancouver—Murray... 3.15
10. N.-Westminster—G. Spring... 4.32

QUATRIEME PERIODE
11. Vancouver—McGregor... 12.44

Sommaire:

Première Période
1.—Cornwall, A. Degray... 1.05
2.—Capital, Cummins... 3.15
3.—Cornwall, M. Cummins... .40
4.—Cornwall, Ransom... 2.55
5.—Cornwall, M. Cummins... 3.35
6.—Cornwall, A. Degray... 3.00
7.—Cornwall, Sommerville... 4.09

Deuxième Période
8.—Cornwall, A. Degray... 3.00
9.—Capital, Harkness... 2.00
10.—Cornwall, Cummins... 2.00

Troisième Période
11.—Cornwall, Ransom... 1.00
12.—Capital, Lavale... 3.00
13.—Cornwall, Ransom... 3.00
14.—Cornwall, A. Degray... 5.00
15.—Cornwall, A. Degray... 5.00

Quatrième Période
17.—Capital, Dooley... 1.00
18.—Cornwall, A. Degray... 8.00
Résultat final: Cornwall, 13; Capital, 5.

Les Indiens sont vaincus à Toronto

LES BRAVES DE CHARLIE QUERRIE VIENNENT PRES DE REMPORTEUR LA VICTOIRE.—LES BEACHERS L'ÉCHAPPENT BELLE.—RESULTAT FINAL: 7 à 5.

Une belle assistance fut témoin de la joute de la joute de samedi dernier qui fut émuante en tous points. Le Toronto qui s'est classé en première place tenait à gagner cette partie et le Tecumseh voulait remonter l'échelle, ce qui fait que les deux équipes se livrèrent un combat homérique. La victoire cependant pencha du côté des Beachers, lesquels sortirent triomphants de l'épreuve.

A 3 h. 30 les équipes s'alignèrent comme suit:

Toronto: Buts, Gibbons, Point, Harshaw, Couverts, Marshall, Défenses, Powers, Mackenzie, Défenses, Stag, Rountree, Défenses, Braden, Felker, Centres, Dandeno, Gorman, Attaques, Fitzgerald, G. Smith, Attaques, Fitzgibbon, D. Smith, Attaques, Donihoe, Querrie, Extérieures, Kalls, Durkin, Intérieures, Warwick, Arbitre: McIntyre, Juge du jeu: Tucker.

SOMMAIRE

Première Période
1.—Toronto, Donihoe... 10.20
2.—Toronto, Kalls... 7.30

Deuxième Période
3.—Toronto, Barnett... 1.13
4.—Tecumseh, Querrie... 5.58
5.—Toronto, Kalls... 10.00

Troisième Période
6.—Toronto, Kalls... 27
7.—Tecumseh, White... 1.00
8.—Toronto, Marshall... 1.00
9.—Tecumseh, Guy Smith... 8.30

Quatrième Période
10.—Tecumseh, Felker... 7.00
11.—Tecumseh, Joe Gorman... 2.00
12.—Toronto, Longfellow... 5.00
Résultat final: Toronto, 7; Tecumseh, 5.

Le Montréal triomphe des Shamrocks

LES DEUX VIEUX RIVAUX DE LA N.L.U. SE FONT UNE LUTTE SERRÉE AU TERRAIN DU MILE-END SAMEDI APRES-MIDI.

Après une partie mouvementée, les gens de M. A. A. réussirent à vaincre les Irlandais du Mile-End. Environ 600 personnes furent témoins de la joute. Devant une si maigre assistance, l'ardeur des joueurs diminua quelque peu. Avant la partie principale, le Shamrock II et le St-Thomas d'Aquin en vinrent aux prises, et ces derniers remportèrent la palme en déclarant leurs adversaires par un score de 10 à 2.

A 3 h. 15, les équipes s'alignèrent comme suit:

Shamrock: Buts, Fvon, Vallières, Point, Thomson, McCullen, Couverts, Finlayson, Doran, Défenses, O'Kane, Allman, Défenses, Brady, Quinn, Défenses, Kenna, Ellard, Centres, Rafferty, Murray, Attaques, Molloy, Penny, Attaques, McDonnell, O'Brien, Attaques, J. Hogan, Butler, F. Hogan, un un u Butler, Extérieures, F. Hogan, McIntyre, Extérieures, Walsh, Arbitre: Bob Taylor, M.A.A.A., Juge du jeu: Eddie Robinson, S.A.A.A.

Juge des points: G. Pierce, M.A.A.A.; M. J. Carroll, S.A.A.A.

Chronométrateurs: Harry Murphy, S.A.A.A.; Andy Hamilton, M.A.A.A.

SOMMAIRE

1.—Montréal, Malloy... 1.00
2.—Montréal, Walsh... 1.00
3.—Shamrock, Ellard... 1.50

Deuxième Période
4.—Shamrock, Munroe... 3.00
5.—Montréal, J. Hogan... 6.30
6.—Montréal, J. Hogan... 7.00
7.—Montréal, Malloy... 6.00

Troisième Période
8.—Shamrock, J. Quinn... 5.00
9.—Montréal, J. Hogan... 2.00
10.—Montréal, Walsh... 5.00

Quatrième Période
11.—Shamrock, McIntyre... 1.00
12.—Shamrock, Ellard... 11.00
Résultat final: Montréal, 7; Shamrock, 5.

Le Cornwall s'assure le championnat

LES COLTS DE JOE LALLY REMPORTEUR UNE VICTOIRE CONCLUANTE SUR LES SENATEURS.—A DEGRAY COMPTE SIX POINTS POUR SON CLUB.

Cornwall, 26 août. — La partie Capital-Cornwall avait attiré une foule d'environ 3,000 personnes. Les "colts" de Joe Lally débutèrent brillamment et prirent l'avantage dès la première période. Les Sénateurs firent tout en leur pouvoir pour reprendre le terrain perdu, mais en vain. Les joueurs de Cornwall ne leur laissèrent aucun répit et profitèrent des chances qui se sont présentées pour amplifier les points.

A 3 h. 15 les équipes s'alignèrent comme suit:

Cornwall: Capitales, Benedict, Thompson, Couverts, Fairbairn, F. Degann, Défenses, Kelly, Sommerville, Défenses, Pringle, Baker, Défenses, Shea, G. Smith, Défenses, H. Hall, L. Degray, Attaque, Dooley, A. Degray, Attaque, Seed, R. Degann, Attaque, Lavalles, R. Degann, Attaque, Harkness, Nick Cummins, Extérieures, Cummins, Markham, Intérieures, Jacobs.

Sommaire

1.—Montréal, Malloy... 1.00
2.—Montréal, Walsh... 1.00
3.—Shamrock, Ellard... 1.50

Deuxième Période
4.—Shamrock, Munroe... 3.00
5.—Montréal, J. Hogan... 6.30
6.—Montréal, J. Hogan... 7.00
7.—Montréal, Malloy... 6.00

Troisième Période
8.—Shamrock, J. Quinn... 5.00
9.—Montréal, J. Hogan... 2.00
10.—Montréal, Walsh... 5.00

Quatrième Période
11.—Shamrock, McIntyre... 1.00
12.—Shamrock, Ellard... 11.00
Résultat final: Montréal, 7; Shamrock, 5.

TARIF REDUIT POUR LES MOIS DE CHALEURS

Institut de Physiothérapie

HOMMES D'AFFAIRES—Condamné à rester en ville pendant les mois de chaleur, n'envisage pas trop ceux qui fuient la ville, vous pouvez jouir de tous les avantages d'une villégiature à l'Institut de Physiothérapie, et même en joindre votre santé. La salle de DOUBLES et les CHAMBRES sont ouvertes tous les jours jusqu'à 10 heures du soir, et à TARIF REDUIT POUR LES MOIS DE CHALEURS. 550A RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 5969.

L'ENDROIT POUR AVOIR L'AIR FRAIS ET S'AMUSER PAR CES JOURS DE CHALEUR, C'EST



Le Vancouver a essuyé une autre défaite

League Canadienne

New-Westminster, 26.—Les Salmon-bellies ont encore réussi à vaincre les Vancouver samedi après-midi, après une lutte acharnée qui se termina par un résultat de 6 à 5.

Voici quel était l'alignement des équipes:

Composition des équipes:
Vancouver: Hess, Griffiths, Cameron, Matheson, Ions, Godfrey, West, Murray, McGregor, Phalen, McDougall, Lalonde.
N.-Westminster: Clark, Howard, Couverts, T. Gifford, H. Gifford, G. Rennie, T. Turnbull, Centres, T. Rennie, S. Spring, Wintemute, Turbull, Extras, Turbull, Intra, G. Spring.

Arbitre: Jim Cavanagh, de Montréal; assistant, Sandy Cowan.

Sommaire des parties:

PREMIERE PERIODE
1. N.-Westminster—L. Turnbull... 2.35
2. N.-Westminster—Wintemute... 14.05
3. Vancouver—McGregor... 12.00

DEUXIEME PERIODE
4. N.-Westminster—W. Turnbull... 14.08

TROISIEME PERIODE
5. Vancouver—Phalen... 23
6. Vancouver—McGregor... 3.01
7. N.-Westminster—Wintemute... 3.15
8. N.-Westminster—L. Turnbull... 2.14
9. Vancouver—Murray... 3.15
10. N.-Westminster—G. Spring... 4.32

QUATRIEME PERIODE
11. Vancouver—McGregor... 12.44

Les courses du Grand Circuit

Ligue de la Cité

Quinze cents personnes environ étaient présentes aux deux parties de balle au champ qui ont été jouées, hier après-midi au parc Shamrock, pour le championnat de la ligue de la cité. A 2 heures, l'Atlético s'est rencontré avec le All-Montréal, et à 3 hrs et demie, nous avons vu le club Mascotte aux prises avec le Chénier.

Dans la première partie, l'Atlético l'emporta sur le All-Montréal par un résultat de 7 à 6. Ce résultat laisse déjà entendre que la victoire a été chaudement disputée par les deux clubs.

Le jeu a été généralement conduit d'une manière très serrée, à part une ou deux reprises, où les deux clubs se sont un peu relâchés. Il faut dire cependant que l'Atlético jouait avec une équipe privée hier de quelques-uns de ses anciens joueurs fêtés de garder le repos d'ici quelque temps, aurait probablement subi une défaite aux mains des All-Montréal, si ces derniers ne s'étaient pas oubliés durant la cinquième reprise. Jusque à la fin des deux équipes Pat Kennedy avait été presque irréprochable. Arrivés à cette cinquième reprise, les joueurs de champ du All-Montréal commencent à se relâcher, manquant plusieurs balles assez faciles à arrêter, lâchant d'une manière déplorable, toutes choses qui ont permis aux Athlétiques d'enregistrer cinq points. Malgré tout leur bon travail durant les trois autres reprises, les All-Montréal ne purent regagner cette avance qu'ils avaient laissée prendre à club Athlétique et sa victoire resta au club Athlétique.

Résultat par reprises:

Athlétique... 200050—7 8 2
All-Montréal... 020120—5 8 2

Batteries:—Tuero, Wayman et Helestin; Moffat et Callahan.

Dans la seconde partie, le club Mascotte remporta haut la main la victoire sur le club Chénier. Ce dernier, après quelques semaines, semblait en excellente forme et la victoire s'était amusée à lui sourire. Mais les plus belles choses prennent fin. Le Chénier en a fait la triste expérience hier après-midi, aux mains du Mascotte. Après ses trois victoires successives sur le All-Montréal, le Sorel et le Nicolet, victoires qui avaient eu le don de nous faire croire que le Chénier avait retrouvé son excellente forme d'entraîneur, tant au champ qu'au bâton, le club a dû abaisser pavillon devant ses adversaires, hier après-midi, au parc Shamrock. Le résultat final a été de 11 à 7. Il y a eu lieu de croire cependant durant les premières reprises que le Chénier s'en réveillerait ni plus ni moins que blanchi. Hélas! comme qu'il s'est réveillé sur la fin de la partie, où il a joué admirablement bien. Odgers qui, au cours des reprises précédentes, avait tenu les hommes du Chénier en échec, ne leur accordant un coup sûr qu'à de rares intervalles, se vit alors bombardé de magistrale façon. Malheureusement, c'était commencer tard; le principal en tout c'est de partir à point! Mais nous regrettons que le Chénier n'ait pas joué, au cours de toute la partie, comme il l'a fait durant les dernières reprises. Si cela eût été en effet, nous aurions eu une partie intéressante au plus haut point, parce que très chaudement disputée. Donc la Mascotte, qui est à la tête de la Ligue de la Cité à l'heure actuelle, se raffermira dans la première position par une nouvelle victoire, que le Chénier aurait pu lui disputer d'une façon certainement plus brillante qu'il ne l'a fait.

Résultat par reprises:

Chénier... 00000304—7 10 5
Mascotte... 21030108—11 10 2

Batteries:—Parquette et Blangier; Odgers et Laporte; Hopton, Arbitres, Parks et McEwen.

Les coureurs du National gagnent la coupe Caron

Plusieurs équipes montréalaises courent pour le trophée Caron, entre autres les Gordons, les St. Patricks et le National. Ce fut l'équipe Gordon qui fut la plus agressive à part celle du National qui triompha par 1 point. Les Gordons eurent dix points et le National après une vive lutte réussit à faire onze points. Les coureurs se classèrent comme suit:

1.—Ed. Fabre, National, Temps, 27.46 sec.
2.—S. Harvey, Gordons.
3.—E. Glouette, National.
4.—E. Fairbairn, Gordons.
5.—H. Gibbes, National.
6.—W. Ware, Gordons.
7.—B. Moore, Gordons.
8.—G. H. Carr, St. Patrick.

La coupe sort de la maison Caron Frères; c'est une œuvre d'art admirable. M. A. L. Caron, le sportsman un peu versé en matière de coupe, est le donateur.

Les officiers de la course étaient: M. M. Albert Pigeon, président; Emile Larose et S. Dumouchel, chronométrateurs M. Loranger, J. N. O. Ledoux et Alfred Weldon, juges; H. Hébert, A. Maranda et C. Gagnon, pointeurs; A. L. Caron, arbitre.

Jean Ledoux est vainqueur

Dans un tournoi de quilles entre les employés de la "Eagle Sign Co." M. Jean Ledoux a triomphé de ses compagnons de travail samedi soir en faisant 102 points. Le vainqueur fit "strikes" consécutifs au cours de cette partie.

Voici le nombre de points obtenus par les concurrents:

Jean Ledoux... 197
George Demais... 176
L. C. Bobine... 125

Position des Clubs

BIG FOUR				N. L. U.			
Toronto	G.	P.	P.C.	Cornwall	G.	P.	P.C.
Toronto.....	12	3	96	Cornwall.....	12	3	105
National.....	10	5	93	Capital.....	8	7	55
Tecumseh.....	4	11	100	Montréal.....	8	7	61
Irish-Canadian.....	4	11	66	Shamrock.....	2	13	96

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

